

Politique départementale
de coopération internationale

YVELINES, PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT

2013

Rapport d'activités année

Cabinet du Président
Avril 2014



Yvelines
Conseil général

www.yvelines.fr

*Le Conseil général des Yvelines,
acteur engagé de toutes les solidarités*

Sommaire

Yvelines, partenaires du développement	5
La coopération décentralisée	7
■ Bénin – Groupement intercommunal du Mono.....	10
■ Congo – Département de la Cuvette.....	13
■ Liban – Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh	16
■ Mali – Cercle de Kadiolo.....	19
■ Mali – Cercle de Kolokani	21
■ Sénégal – Région de Matam.....	23
■ Sénégal – Département de Podor.....	26
■ Togo - Commune d’Anèho.....	29
■ Togo – Préfecture de Blitta	33
■ Togo – Préfecture des Lacs.....	35
■ Partenariats en lien avec la coopération décentralisée.....	37
Le soutien aux acteurs yvelinois	38
■ Concours financiers aux acteurs yvelinois.....	40
■ Programme de formation.....	44
■ Mécanisme d’accompagnement renforcé.....	44
L’animation de la dynamique yvelinoise	46
■ Assises « Yvelines, partenaires du développement »	47
■ Campagne Microdons78.....	49
■ Prix de la Charte yvelinoise.....	49
■ Adhésions du Département.....	50
■ Site internet et communication	51
Les ressources de la politique	52
■ Organisation humaine	53
■ Budget de la politique.....	53
Annexes	59
■ Annexe 1- Budget réalisé détaillé 2013	60
■ Annexe 2 – Budget primitif détaillé 2014.....	61

■ Annexe 3 – Liste des marchés passés/payés en 2013.....	62
■ Annexe 4 – Liste des subventions versées en 2013 aux acteurs yvelinois.....	63
■ Annexe 5 –Contribution au rapport sur le développement durable du Département des Yvelines.....	65



Yvelines, partenaires du développement

Votée en 2007, la politique « Yvelines, partenaires du développement » s'est donné un nouveau cadre par la délibération du 8 juillet 2011. Elle entend contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les pays historiquement liés à la France (« zone de solidarité prioritaire » définie par le Ministère des affaires étrangères) en accompagnant des collectivités locales dans l'exercice de leurs compétences pour le développement local, et en soutenant des initiatives de développement portées par des acteurs yvelinois. A travers ces actions, le Département entend contribuer de manière collatérale à une meilleure appréhension des mécanismes de solidarité Nord-Sud par la population yvelinoise, et une plus grande compréhension des enjeux de la mondialisation.

La mise en œuvre de cette politique s'effectue à travers trois composantes :

- La *coopération décentralisée*, qui prend la forme de partenariats conclus entre le Département et des collectivités locales étrangères. Une liste de 7 pays a été établie par les élus du Conseil général (Bénin, Congo, Liban, Mali, Maroc, Sénégal, Togo), dans lesquels le Département entretient 10 accords de coopération. L'accompagnement proposé par le Département des Yvelines comprend une aide financière pour des

programmes de développement, définis d'un commun accord à partir des compétences des collectivités concernées, et une aide technique, par la mobilisation d'une expertise identifiée dans les services du Département ou mobilisée à travers des partenariats avec des acteurs du territoire ;

- Le *soutien aux acteurs yvelinois* (associations, communes et groupements de communes, collèges) dans le cadre de dispositifs de subvention (« programme pluriannuel de développement local » et « micro-projets de développement ») pour les pays de la Zone de solidarité prioritaire de la France, et de formations collective allant de la conception de projets à la remise des rapports d'activités ;
- L'animation en Yvelines de la *dynamique de coopération*, à travers l'organisation de manifestations comme les Assises « Yvelines, partenaires du développement » ou d'opérations permettant de toucher un large public comme la campagne « Microdons78 ».

La Mission coopération internationale, rattachée au Cabinet du Président, est l'organe de mise en œuvre de la politique. Elle dispose de représentants locaux dans 4 pays (Bénin, Congo, Sénégal, Togo) sous statut de volontaires de solidarité internationale. L'ensemble des activités est financé par une contribution du budget général départemental correspondant à un euro net par an et par habitant.

De manière complémentaire à cette politique, la Direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports (DEJS) propose un dispositif « Projets humanitaires jeunes 78 » qui permet à des Yvelinois âgés de 18 à 25 ans de participer à des chantiers humanitaires organisés par des associations yvelinoises.

Les pays de la Zone de solidarité prioritaire de la France

Proche et Moyen-Orient : Liban, Territoires palestiniens, Yémen.

Afrique du Nord : Algérie, Maroc, Tunisie.

Afrique sub-saharienne et Océan indien : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée-Bissao, Guinée équatoriale, Kenya, Liberia, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, RD Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zimbabwe.

Asie : Cambodge, Laos, Vietnam.

Caraïbes : Cuba, Haïti, République dominicaine.

A titre provisoire : Afghanistan.



La coopération décentralisée

La coopération décentralisée est une compétence des collectivités locales et de leurs groupements reconnue par le Code général des collectivités territoriales (articles 1115-1 à 1115-7). Elle est fondée sur des conventions passées entre une collectivité territoriale française et une autorité locale étrangère. Selon les estimations du Ministère des affaires étrangères, près de 5 000 collectivités françaises sont engagées dans des actions de coopération dans 145 pays, majoritairement avec des pays du Nord (jumelages). La contribution des collectivités françaises à l'aide publique au développement est évaluée à environ 150 millions d'euros chaque année.

En tant que partenariat entre deux collectivités locales, la coopération décentralisée n'a pas pour but premier de réaliser des projets de développement, mais se concentre d'abord sur l'objectif d'amener la collectivité partenaire à être capable de réaliser et de réussir ses projets. En ce sens, la coopération décentralisée est un processus d'apprentissage qui doit reposer sur la capacité à agir de la collectivité partenaire, qu'il s'agit de renforcer, en lui offrant la possibilité de conduire des projets que son budget ne lui permettrait généralement pas. La coopération décentralisée participe ainsi à l'installation de la décentralisation comme un canal de développement crédible et sérieux, dans lequel les populations peuvent avoir confiance, et qui contribue en retour à l'ancrage de la démocratie au niveau local.

Le Département des Yvelines a consacré en 2013 1 714 478,91€ à ses 10 partenariats de coopération décentralisée.

Tableau résumé des coopérations¹

Pays	Nom de la collectivité	Date de début de la coopération	Domaines de coopération effectifs en 2013 et nature des projets mis en œuvre	Dépenses réelles moyennes par le Département²
Bénin	Groupement intercommunal du Mono (6 communes)	2009	Gestion des déchets : stratégie intercommunale visant à intégrer 150 à 200 000 personnes urbaines dans un service de collecte et de traitement des déchets Accès à l'assainissement : construction d'une quarantaine de latrines publiques et mise en gestion Intercommunalité : accompagnement de la réflexion des élus et préparation administrative pour le processus visant à transformer le GI-Mono en EPCI	246 002,35€/an (303 997,00€ en 2013)
Congo	Département de la Cuvette	2009	Gestion de la voirie : création d'une structure indépendante chargée de la propreté et de la maintenance de la voirie urbaine (routes et caniveaux) Accès à la santé : rénovation et mise à niveau des équipements de centres de santé urbains ou ruraux	86 841,30€/an (21 294,28€ en 2013)
Liban	Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh (52 communes)	2009	Tourisme : mise en place de la politique touristique de la Fédération s'appuyant sur une Maison régionale du tourisme dotée de personnel et d'outil de communication, et appui aux projets dans le secteur de l'éco-tourisme	53 108,18€/an (118 459,73€ en 2013)
Mali	Cercle de Kadiolo	2012	Jeunesse : cibler la jeunesse 11-20 ans et améliorer ses conditions de scolarisation, son insertion dans la vie professionnelle et son épanouissement culturel et citoyen	56 094,70€ (63 527,80€ en 2013)
	Cercle de Kolokani	2012	Agriculture : aménagement du territoire à travers le développement de zones agricoles améliorées et d'infrastructures connexes (pistes, entrepôts...)	27 160,80€ (54 321,60€ en 2013)
Sénégal	Région de Matam	2007	Eau et assainissement : équipement de toutes les écoles primaires de la Région en latrines ; réalisation d'ouvrages d'alimentation en eau potable dans le village de Tata Bathily Inondations : construction d'une digue de protection de la ville d'Ourossogui	140 925,97€/an (333 208,40€ en 2013)
	Cadre de concertation des	2009	Gestion des déchets : mise en place de services locaux de collecte et de traitement des déchets, réalisation d'ouvrages d'intérêt départemental en matière de valorisation des	78 398,27€/an (159 753,40€ en 2013)

¹ Les données financières qui seront présentées dans les parties suivantes concernent uniquement les dépenses effectivement réalisées dans le cadre des conventions de coopération signées avec les partenaires. Dans le présent tableau, ce sont l'ensemble des dépenses du Département qui sont présentées : elles incluent les subventions versées (qui n'ont pas été intégralement dépensées localement) ainsi que les dépenses effectuées directement par le Département (volontariats de solidarité internationale, billets d'avion...) dont certaines ne sont pas imputées sur le budget « Yvelines, partenaires du développement ».

² Toutes ressources, toutes dépenses YPD, moyenne annuelle, jusqu'en 2013, données 2013 entre parenthèses

Pays	Nom de la collectivité	Date de début de la coopération	Domaines de coopération effectifs en 2013 et nature des projets mis en œuvre	Dépenses réelles moyennes par le Département ²
	collectivités locales du département de Podor (22 collectivités)		déchets	
Togo	Préfecture de Blitta	2007	Agriculture : structuration des filières locales de production et de commercialisation du riz et du maïs, et soutien aux organismes de production	68 932,61€/an (51 720,10€ en 2013)
	Préfecture des Lacs	2007	Lecture publique : création et animation d'un réseau de lecture publique entre 5 bibliothèques	30 949,80€/an (19 748,10€ en 2013)
	Commune d'Anèho	2007	Assainissement : création d'un service public d'assainissement non-collectif (SPANC) pour une zone pilote de 1 200 personnes environ Education secondaire : construction d'un lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle pour environ 200 élèves	128 782,78€/an (568 868,50€ en 2013)
	Union des communes du Togo	2007	Gouvernance : appui au processus de décentralisation au Togo	22 503,21€/an (17 000,00€ en 2013)

Bénin – Groupement intercommunal du Mono

PRESENTATION

Le Groupement intercommunal du Mono (GI-Mono) est une association composée de six communes (Athiémé, Bopa, Comé, Houéyogbé, Grand-Popo, Lokossa) représentant une superficie de 1 605 km² et une population de 450 000 habitants. L'association a été créée en 2010. Son président est le Maire de Comé, Bertin TOSSOU.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2015 identifie 5 axes de coopération : organisation et gestion des déchets ménagers, accès à l'eau potable et à l'assainissement, maîtrise des inondations à travers des actions de prévention et de secours, valorisation du patrimoine du Mono à travers le tourisme et la culture, renforcement de l'intercommunalité.

Le Département des Yvelines verse directement sa contribution au GI-Mono : deux comptes bancaires sont utilisés, dont un réservé aux dépenses cofinancées par l'Union européenne. Le GI-Mono n'ayant pas de ressources propres, ce sont les communes membres qui mobilisent la contrepartie locale.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération est fondée sur trois programmes :

- Transformation de l'association en établissement public de coopération intercommunale (EPCI), ainsi que le permet désormais la loi béninoise. Ce programme bénéficie d'un soutien financier de la part du Ministère français des affaires étrangères³.
- Gestion intercommunale des déchets urbains des ménages. Il s'agit de concevoir, en collaboration avec les communes membres, un service aux usagers permettant la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers, un regroupement des déchets dans les quartiers dans des conditions sécurisées, puis leur transport vers une décharge finale où les déchets doivent être triés et pour partie valorisés. Ce programme bénéficie d'un soutien financier de la part de l'Union européenne⁴.
- Amélioration des conditions d'accès à l'assainissement dans les lieux publics et collectifs. Ce programme entamé en 2009 a permis l'érection de 36 blocs latrines dans des écoles, mairies d'arrondissement ou certains quartiers. Au vu de l'état dans lequel se trouvent aujourd'hui ces équipements, une action supplémentaire de renforcement des capacités de gestion a été décidée.

La mise en œuvre de ces programmes est suivie par le représentant local du Département des Yvelines, Jérémy CEBRIA, dont le bureau est situé dans les locaux du GI-Mono à Comé.

³ Ce financement s'est étalé sur la période 2010-2012, et a représenté un apport de 64 000€.

⁴ Financement conjoint avec le programme SPANC de la commune d'Anèho au Togo. Le montant global du programme conjoint est de 2,2 millions d'euros, dont 1,5 million financé par l'UE et 550 000 euros par le Département des Yvelines, de 2012 jusqu'en 2016.

Renforcement institutionnel du GI Mono (16 111,12€) :

Ce programme entamé en 2009 s'est poursuivi dans trois directions : amélioration de l'information des élus et services des communes en vue du vote devant conduire à l'intercommunalité (ateliers de vulgarisation de la loi dans les communes, atelier d'échanges avec d'autres associations intercommunales du Bénin, étude de capitalisation du processus de construction intercommunale dans le Mono) ; approfondissement des conditions de passage à l'intercommunalité (étude juridique et organisationnelle sur les futurs statuts, étude financière sur les conséquences du passage à l'intercommunalité) ; et renforcement des moyens du GI-Mono (don d'un véhicule pour l'usage du volontaire, achat d'un groupe électrogène, de bâches de protection pour les véhicules, certification des comptes par un auditeur externe).

Ce programme doit aboutir début 2014 à un atelier conclusif du processus d'évolution vers l'intercommunalité, et au vote par les communes de leur adhésion au nouvel EPCI. Le dossier de constitution de l'intercommunalité devra ensuite être approuvé en Conseil des ministres. Il reste cependant de multiples interrogations : attitude de la commune de Lokossa, qui semble vouloir se retirer du processus ; incertitude sur la procédure d'approbation des nouveaux statuts (délais, conditions), et sur les dotations que le nouvel EPCI devrait recevoir de l'Etat ; inquiétudes quant à la gestion des fonds dans le cadre du Trésor public (perte de souplesse et de réactivité, risques d'obstruction).

Gestion intercommunale des déchets urbains ménagers (268 491,33€) :

Un long délai de validation du rapport annuel présenté à la Délégation de l'Union européenne a retardé la mise en œuvre du programme, qui n'a pu réellement reprendre qu'en juillet. Parmi les principales activités réalisées sont à noter la réception de 17 nouvelles charrettes motorisées pour les ONG de pré-collecte, la poursuite de la couverture du territoire en points de regroupement intermédiaire des déchets (4 points réceptionnés, 5 chantiers lancés), la réalisation de différentes opérations de propreté urbaine (pose de poubelles publiques, éliminations de dépotoirs sauvages, notamment avec le concours de jeunes de la ville de Houilles⁵). La stratégie semble s'ancrer sur le territoire, puisque le nombre d'abonnés au service de pré-collecte a connu une hausse de 58% en un an, représentant 4 695 abonnés (sur un potentiel estimé à environ 12 000 en zones urbaines).

La principale difficulté rencontrée aujourd'hui est le lancement de l'aménagement de la future décharge intercommunale : le terrain identifié en 2010 a donné lieu à des contestations par la population de Lokossa, et en l'absence de solution, il a fallu trouver un site alternatif. C'est finalement à Comé que sera réalisée l'infrastructure, sur un site plus central (et qui devrait être plus avantageux du point de vue du transport). Cependant, le site de 20 hectares étant constitué de propriétés privées, il a été nécessaire de dédommager les propriétaires, dépense non prévue initialement. Les études d'impact environnemental et études techniques de faisabilité ont pu être ainsi terminées, et les dossiers sont en attente de validation par le Ministère de l'environnement, pour un démarrage des travaux espéré au 2nd semestre 2014.

Amélioration des conditions d'accès à l'assainissement (0€) :

La situation de la gestion des équipements construits pourrait être nettement améliorée : celle-ci dépend des communes membres du GI-Mono, qui peuvent en assurer l'exploitation de façon directe, ou remettre les équipements à des opérateurs, des communautés de quartier, ou des

⁵ Du 15 juillet au 12 août, 8 jeunes de Houilles se sont rendus au Bénin et ont participé pendant une semaine à des opérations de propreté publique. Ce projet a été cofinancé par le Département dans le cadre des Projets humanitaires jeunes de la DEJS, avec l'appui logistique du représentant local du Département.

établissements publics (écoles...). Une étude définissant des modes de gestion appropriés a donc été commandée et réalisée en 2013, et les gestionnaires de chacun des équipements ont été invités à suivre une formation pour connaître davantage les conditions techniques d'entretien des latrines et pour formaliser davantage les droits et obligations de chacun.

BUDGET EXECUTE

Les communes du Mono et le Département des Yvelines (dont la subvention inclut la participation de l'Union européenne) sont les contributeurs au budget du GI-Mono, ce dernier ne disposant pas de ressources propres.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Renforcement institutionnel	47 910,19 €	16 111,12 €	GI-Mono	11 262,49 € ⁶	- 323 670,70 €
Gestion des déchets (programme UE)	592 768,22 €	250 928,53 €	Département des Yvelines ⁷	568 502,85 €	568 350,39 €
Gestion des déchets (hors programme UE)	9 854,78 €	17 562,79 €	Communes du Mono	73 207,04 €	39 922,75 €
Gestion des latrines	2 439,18 €	- €			
TOTAL	652 972,37 €	284 602,44 €	TOTAL	652 972,37 €	284 602,44 €

Les communes du Mono continuent de cumuler des arriérés de paiement, environ la moitié des sommes attendues en 2013 n'a pas été versée. En raison des retards pris pour l'aménagement de la décharge notamment, les dépenses ont été également beaucoup moins élevées que prévues, ce qui conduit le GI-Mono à disposer d'une avance de trésorerie en fin d'année de 323 670,70€, sans compter les arriérés des communes qu'il doit percevoir en 2014.

Aucune contribution de l'Union européenne n'a été sollicitée par le Département cette année : le reliquat de la subvention versée en 2012 (1^{ère} tranche) était suffisant pour couvrir les besoins de financement.

PERSPECTIVES 2014

La transformation du GI-Mono en EPCI est attendue en 2014, avec un dépôt effectif du dossier auprès des instances compétentes en début d'année. Ce dépôt pourrait cependant être retardé par la situation de Lokossa, avec qui les négociations pour se maintenir dans la future intercommunalité doivent se poursuivre. Un atelier bilan du processus de mutation vers l'intercommunalité doit être réalisé en début d'année, ce qui mettra un point final au programme cofinancé par le Ministère des affaires étrangères.

Du côté de la gestion des déchets, l'enjeu sera de lancer les travaux de la décharge et de commencer l'équipement du service de transport des déchets (camions-bennes). Un objectif de progression de 2 000 abonnés sur l'année paraît plausible.

Enfin, un suivi de la gestion des latrines sera mis en place afin d'apprécier la qualité de leur gestion, suite aux formations prodiguées en 2013.

⁶ Cette contribution était théorique : en raison des ajustements opérés suite à l'acceptation du rapport « Gestion des déchets » par l'Union européenne, des dépenses ont été transférées sur un autre programme, provoquant un déséquilibre prévisionnel entre ressources et charges, qui en théorie devait être supporté par le GI-Mono. Les dépenses réelles de cet autre programme ayant été revues à la baisse, aucune contribution n'est attendue du GI-Mono.

⁷ Les montants attribués au Département des Yvelines comprennent les reliquats positifs des années précédentes ainsi que les subventions nouvellement versées en 2013.

■ Congo – Département de la Cuvette

PRESENTATION

Le Département de la Cuvette est une collectivité locale créée en 2003 représentant une superficie de 10 000 km² pour une population de 160 000 habitants. Le Conseil départemental a été élu en 2008 et est présidé par Emmanuel AMBENDE. 2013 devait être une année d'élections locales, celles-ci avaient été annoncées pour le mois de septembre, mais elles ont finalement été repoussées (mise à jour du fichier électoral).

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2014 identifie 6 axes de coopération : entretien des voiries et propreté dans les centres urbains, amélioration de la qualité du service de santé de proximité, appui au secteur agricole, animation culturelle en particulier en direction des jeunes, appui à l'organisation d'un service d'incendie et de secours décentralisé, et renforcement des capacités de l'institution départementale.

Sur le plan opérationnel, la coopération s'appuie sur une ONG créée en 2009 du nom de Mboka Bopeto : le Département des Yvelines est membre du Conseil d'administration. Elle est chargée par contrat avec le Département de la Cuvette de la réalisation de certaines prestations, comme l'entretien de la voirie d'Owando ou la maintenance des centres de santé de la Cuvette. Il n'y a pas de contrepartie directe de la part du Conseil départemental de la Cuvette à la coopération : il s'engage cependant à assumer le paiement intégral des contrats avec Mboka Bopeto. Le Département des Yvelines verse directement sa contribution au budget de la Cuvette, sur un compte bancaire séparé.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de deux programmes en 2013 :

- L'entretien de la voirie d'Owando. Il s'agit désormais d'une activité récurrente de la coopération exécutée par Mboka Bopeto, dans laquelle le Département des Yvelines intervient en appoint sur le plan des investissements, tandis que le Département de la Cuvette prend en charge le fonctionnement du service.
- La maintenance des centres de santé de la Cuvette. En complément d'interventions sur les infrastructures, financées par le Département des Yvelines, le Département de la Cuvette a contractualisé avec Mboka Bopeto un service fondé sur des tournées de maintenance préventive et des interventions ponctuelles en fonction des besoins.

La mise en œuvre de ces programmes est suivie par la représentante locale du Département des Yvelines, Natacha BRICKS-YONOW⁸, dont le bureau est situé au siège du Département de la Cuvette à Owando.

⁸ Depuis juin. Jusqu'en janvier, le représentant était Daniel PENA.

Entretien de la voirie d'Owando (6 410,20€) :

Mboka Bopeto pratique, uniquement sur les voies bitumées, le curage des caniveaux, le balayage des chaussées, le fauchage et décapage des bas-côtés, et développe une activité de ramassage de poubelles publiques sur les itinéraires entretenus par l'ONG. L'effectif affecté à cette tâche se compose de 16 ouvriers au 31 décembre, suite notamment à l'extension du service au secteur II de la ville, jusque-là non couvert. Cette intégration du nouveau secteur, qui a demandé près de deux mois de travaux, permet désormais d'entretenir toute les chaussées goudronnées de la ville, soit 24 km. En 2013, Mboka Bopeto a curé un linéaire de 36 km de caniveau, et balayé l'équivalent de 23 km de routes. Elle a ramassé près de 1 500 m³ de déchets. L'adressage des rues (pose de panneaux portant le nom des rues), entamé en 2012, s'est poursuivi et est quasiment achevé.

L'année 2013 a marqué quelques avancées dans la coordination du service avec les autres acteurs intervenants sur la chaussée. Bien que la « conférence des routes d'Owando »⁹, demandée par le Département des Yvelines, ne soit pas encore en place, une répartition informelle des tâches a pu se mettre en place avec la Mairie d'Owando¹⁰, celle-ci s'occupant désormais du balayage des voies avec ses équipes, tandis que Mboka Bopeto, qui dispose de moyens techniques plus importants (notamment deux camions), se concentre sur le curage des caniveaux.

Le fonctionnement des activités de Mboka Bopeto reste marqué par une incertitude récurrente en raison de l'irrégularité des paiements contractuels par le Conseil départemental, qui a pu conduire à des risques de chômage technique, ou à retarder la livraison de certaines prestations (panneaux de rue) par manque de trésorerie pour solder les commandes.

Maintenance des centres de santé (0€) :

La principale activité d'investissement concernait l'électrification du centre de santé intégré (CSI) de Tongo, deuxième opération de ce type après celle d'Engana en 2011. Le Conseil départemental, en charge de l'appel d'offres, a tardé à accepter les propositions qui lui avaient été remises en fin d'année 2012, ce qui explique que la prestation n'a pu avoir lieu qu'en fin d'année 2013 (installation réalisée, mais paiement non effectué au 31 décembre).

Le service de maintenance des CSI se met peu à peu en place, avec un technicien affecté à cette tâche. Ici aussi, le manque de liquidité de l'association, en raison des retards de paiement du Département de la Cuvette, n'a pas permis d'atteindre un rythme optimal : les premières tournées préventives ont pu avoir lieu à l'occasion de la distribution du matériel médical¹¹ aux centres de santé en fin d'année. 14 centres bénéficient actuellement du service de maintenance, qui ont donné lieu à 31 interventions au cours de l'année.

⁹ Elle devrait réunir, sous l'égide du Préfet, le Département de la Cuvette, la Mairie, le service déconcentré des routes, les opérateurs de service public qui interviennent sur la chaussée, comme le service des eaux.

¹⁰ Il s'agit pour l'heure d'une Mairie administrée par un délégué du gouvernement, en attendant les élections locales, Owando n'étant pas encore considéré comme une commune de plein exercice. L'Etat a doté la Mairie d'un crédit budgétaire dédié à « l'assainissement » de la ville, représentant environ 30 000€ par mois.

¹¹ Ce matériel a été donné en 2012 dans le cadre d'un partenariat avec Fideco-Hôpital assistance international. Il a été réceptionné en août 2012, mais les premières livraisons aux 12 centres de santé concernés n'ont eu lieu qu'à partir de juillet 2013.

La convention de coopération ne comprend que les engagements du Département des Yvelines, seul contributeur. La contrepartie du Département de la Cuvette est apportée dans le cadre des contrats de service passés avec Mboka Bopeto, dont le montant n'est pas inscrit dans les conventions. A titre informatif, en 2013, le Département de la Cuvette a versé 56 640€ à Mboka Bopeto (pour un montant facturé de 94 231€).

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Route et propreté urbaine	26 034,00 €	6 410,20 €	Département de la Cuvette	- €	- 56 100,80 €
Santé	36 477,00 €	- €	Département des Yvelines	62 511,00 €	62 511,00 €
TOTAL	62 511,00 €	6 410,20 €	TOTAL	62 511,00 €	6 410,20 €

Au 31 décembre, le Département de la Cuvette disposait d'une avance de 56 100,80€ pour financer la poursuite des activités en 2014.

PERSPECTIVES 2014

Dans le domaine de l'entretien des routes, l'érection de plusieurs communes du Département en communes de plein exercice à compter des prochaines élections locales contribue à modifier les intentions du Département de la Cuvette : à Owando, il souhaite que le contrat de service avec Mboka Bopeto soit progressivement pris en charge par la ville, et il a demandé en cours d'année 2013 l'annulation des études prévues pour la mise en place de services similaires à Boundji et Makoua. La question de la coordination des intervenants sur les routes reste préoccupante, les travaux effectués par le service des eaux notamment sont mal exécutés et le sont avec retard, ce qui produit une dégradation accélérée de la chaussée en certains endroits. Le fait que les routes ne soient toujours pas réceptionnées, près de 5 ans après leur livraison, empêche par ailleurs toujours Mboka d'intervenir en réfection de voirie.

Dans le domaine de la santé, après finalisation de l'électrification du CSI de Tongo, un nouveau programme de réhabilitation légère sur des centres de santé situés dans la partie fluviale (et moins accessible) de la Cuvette sera proposé en accord avec la Direction départementale de la santé. Les réhabilitations porteront sur l'étanchéité du bâtiment, l'accès à l'eau et à l'assainissement, la gestion des déchets. Le service de maintenance préventive devra trouver son rythme de croisière.

Il est prévu enfin d'ouvrir deux nouveaux secteurs de coopération :

- Dans le domaine culturel, une réflexion est amorcée pour la réalisation d'un pôle d'animation jeunesse, comprenant des infrastructures culturelles et sportives et un centre de service aux associations locales. Ce pôle sera réalisé à Owando sur un site qui comporte aujourd'hui plusieurs terrains de sport ainsi qu'une ancienne Maison des jeunes et de la culture aujourd'hui désaffectée ;
- Dans le domaine institutionnel, une démarche de concertation avec les ONG locales devrait être lancée dans le cadre de la participation du Département des Yvelines aux activités du Programme concerté pluri-acteurs du Congo (PCPA-Congo), qui devrait aboutir à l'adoption d'un plan de développement local dans un esprit concerté.

■ Liban – Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftough

PRESENTATION

La Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftough est une intercommunalité de 52 communes représentant une superficie de 300 km² pour une population de 200 000 habitants. Le Conseil de la Fédération a été élu en 2013 dans la continuité des élections municipales. Il est présidé par le Maire de Zouk Mikail, Nouhad NAUFAL.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2013-2015 identifie 3 axes de coopération : le développement d'une politique touristique et de projets destinés à mettre en valeur le patrimoine local, la conservation et la valorisation du patrimoine naturel, historique et immatériel (savoir-faire traditionnels notamment), et la promotion des échanges culturels avec les Yvelines.

Une Maison régionale du tourisme a été fondée en 2012 sous la forme d'un service de la Fédération, qui doit être le vecteur opérationnel de la coopération. Sur le plan financier, le Département verse sa contribution au budget de la Fédération, sur un compte séparé. La Fédération apporte une contrepartie locale sous la forme d'une prise en charge du salaire du Responsable de la Maison régionale du tourisme, qui n'apparaît pas dans les conventions. Les municipalités membres, qui bénéficient de projets conduits dans le cadre de chantiers jeunes, peuvent également être amenées à contribuer ponctuellement.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de trois programmes en 2013 :

- L'accompagnement de la Maison régionale du tourisme. Il s'agit de renforcer ses capacités administratives, de planification et de coordination, pour en faire le moteur du développement touristique de la Fédération.
- L'aménagement de sentiers de randonnée pédestre, qui doivent participer au développement du tourisme vert dans la Fédération. Ces aménagements sont réalisés dans le cadre de chantiers jeunes de solidarité internationale avec de jeunes Yvelinois.
- La mise en œuvre du projet « Vie à l'ancienne », consistant en l'aménagement de gîtes d'étapes de nature « rustique » dans une vallée de la Fédération, et l'animation d'un point local d'information touristique. Ce projet est la continuation d'un programme financé par l'Union européenne qui a permis la réhabilitation des bâtiments. Le projet « Vie à l'ancienne » bénéficie d'un soutien financier du Ministère de l'intérieur¹² accordé fin 2012.

La mise en œuvre de ces programmes est réalisée par le Responsable de la Maison régionale du tourisme, Rola CHIDIAC¹³. Elle peut bénéficier du concours des communes qui accueillent les

¹² Dans le cadre du programme 301 « coopération et migration ». Ce financement de 50 000€ a été acquis grâce à la participation d'une association de la diaspora libanaise basée à Montigny-le-Bretonneux. Le coût prévisionnel global du projet est de 118 000€.

¹³ Qui a démissionné de son poste en octobre 2013.

chantiers jeunes, ainsi que de celui du Comité départemental de la randonnée pédestre des Yvelines (Codérando78), et d'Yvelines Tourisme.

ACTIVITES REALISEES EN 2013

Maison régionale du Tourisme (0€) :

La principale activité a concerné la mise en place du site internet de la MRT¹⁴ financé en 2012. Une version test est en ligne (mais non accessible au public), qu'il convient encore d'alimenter en contenus. Ceux-ci doivent concerner les activités et sites touristiques classés selon les 4 pôles majeurs de tourisme du Kesrouan : éco-tourisme, mer, montagne, petit patrimoine, ainsi que les actualités sur les manifestations touristiques. A terme, il comprendra un moteur de recherche sur les opérateurs privés du tourisme (hôtels, restaurants...). La construction du site a très peu avancé, en raison de divergences de vues entre la Responsable de la MRT et l'éditeur.

Plusieurs échanges ont également eu lieu sur des sujets majeurs pour la MRT, comme la question de son statut et de sa gouvernance (quelle coordination introduire avec les acteurs du secteur privé), ou portant sur les orientations stratégiques (séminaire de travail avec les élus sur la définition de ces orientations) ou sur l'aménagement du territoire (schéma directeur de randonnées pédestres). Aucune de ces discussions n'a donné lieu à concrétisation.

Aménagement de sentiers de randonnée (51 537,68€) :

L'aménagement du Sentier de la Lune (communes d'Antoura, Daraoun et Ain El Rineh) s'est achevé en début d'année 2013. Durant l'été, un groupe de 7 jeunes Yvelinois et 6 scouts libanais a été à pied d'œuvre pour réaliser la première tranche du Sentier des sources (commune de Kfour). Durant 20 jours, et encadrés par deux travailleurs sociaux de la DTAS Seine-et-Mauldre, les jeunes ont aménagé 2,35 km de sentier. Quelques aménagements restaient à effectuer, qui ont été programmés au printemps 2014. Une seconde phase se déroulera au cours de l'été 2014.

Vie à l'ancienne (1 580,23€) :

Ce programme connaît un retard important, aucun des aménagements prévus (gîtes ou point local d'information touristique) n'a été conduit. Les conditions de gestion de ces équipements ont pu être abordées dans les grandes lignes : l'exploitation sera confiée par délégation à une association locale, dans le cadre d'un contrat dont les lignes ont fait l'objet d'un début de discussion. Un contrat d'étude avec une consultante locale a aussi été conclu pour identifier les potentialités touristiques du territoire concerné par le projet (5 communes). La démission de la Responsable de la MRT en octobre a mis en sommeil les actions qui auraient pu découler de ces échanges. Une mission a cependant pu être programmée en novembre, au cours de laquelle le Codérando78 a participé avec des guides locaux à l'identification de plusieurs itinéraires de randonnée dans les communes adjacentes à la vallée dans laquelle se situent les gîtes.

BUDGET EXECUTE

La Fédération prend en charge directement le salaire du Responsable de la MRT, en tant que contrepartie locale, mais cette prise en charge n'apparaît pas dans les conventions¹⁵. Seule la contribution du Département des Yvelines est donc mentionnée ci-après. La municipalité d'Antoura, bénéficiaire du sentier aménagé en 2012-2013, a apporté un financement en raison du dépassement de l'enveloppe initiale allouée au projet.

¹⁴ Un second site, plus basique, a été créé pour la Fédération, qui doit présenter les 52 municipalités et les activités de la Fédération. Ce site a été aussi financé en partie par la coopération, sans qu'il soit directement rattaché à ses objectifs de promotion du tourisme.

¹⁵ Elle est estimée à 15 500€ en 2013

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Maison régionale du tourisme	- €	- €	Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh	4 500,00 €	- 84 133,25 €
Aménagement de sentiers	55 823,00 €	51 537,68 €	Département des Yvelines	159 463,00 €	132 925,67 €
Vie à l'ancienne	108 140,00 €	1 580,23 €	Municipalité Antoura	- €	4 325,49 €
TOTAL	163 963,00 €	53 117,91 €	TOTAL	163 963,00 €	53 117,91 €

Au 31 décembre, la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh disposait d'une avance de 84 133,25€ pour financer la poursuite des activités en 2014, et n'a pas eu encore l'occasion de mobiliser sa contrepartie prévue pour le projet « Vie à l'ancienne » (4 500€).

PERSPECTIVES 2014

Un nouveau Responsable de la Maison régionale du tourisme a été recruté en début d'année 2014, ce qui devrait permettre, espérons-le, l'accélération de la mise en œuvre des activités prévues. Sont notamment considérées comme prioritaires pour l'année qui vient la réflexion sur le statut et la gouvernance de la MRT, l'adoption d'un schéma directeur de la randonnée pédestre qui offrira un cadre de programmation pluri-annuel pour les chantiers jeunes, ainsi que la poursuite de la construction du site internet et son ouverture au public.

Sur un plan plus concret, il est attendu la réalisation de la seconde phase d'aménagement du Sentier des sources à Kfour ainsi que l'aménagement des gîtes d'étape et du point d'information touristique à Rayfoun. Toute l'architecture contractuelle (gestion des gîtes, gestion du point local) doit être rapidement mise en place afin de clarifier l'environnement du projet. Il est espéré une ouverture des équipements lors du mois de septembre.

■ Mali – Cercle de Kadiolo

PRESENTATION

Le Cercle de Kadiolo est une collectivité locale créée en 1992 représentant une superficie de 5 375 km² pour une population de 330 000 habitants. Le Conseil de Cercle a été élu en 2009 et est présidé par Moulaye DIABATE. La situation au Mali est marquée par l'environnement post-crise, qui n'a pas trop altéré le fonctionnement de la collectivité, mais qui a empêché toute mission de terrain du Département des Yvelines.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2014 porte sur un thème structurant, les jeunes de 12 à 20 ans, et se décline en quatre axes : l'amélioration des conditions d'enseignement dans les collèges¹⁶, l'accompagnement des jeunes déscolarisés et des jeunes mères en vue de leur insertion professionnelle, l'insertion sociale, culturelle et politique des jeunes dans la vie adulte, et le renforcement des capacités du Cercle en matière de politique jeunesse.

Le financement des actions repose sur une clé de répartition entre les deux collectivités, 95% étant financés par le Département, 5% par le Cercle. La subvention départementale est versée directement sur le budget général du Cercle, auprès du Trésor public malien.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de trois programmes en 2013 :

- L'amélioration des conditions d'enseignement dans les collèges. Il s'agit essentiellement d'opérations destinées à doter les établissements d'un accès à l'eau et à l'assainissement, de sécuriser les élèves (clôture), et de compléter l'équipement en mobilier et fournitures.
- L'insertion sociale, culturelle et sportive des jeunes. Les actions visent à contribuer à la formation des jeunes aux enjeux de société, et à leur proposer davantage d'activités leur permettant de s'investir en dehors du cadre scolaire.
- Le renforcement des capacités du Cercle. Il s'agit autant d'un renforcement des compétences des élus et agents que d'améliorer les moyens matériels d'exercice des missions du Cercle.

La mise en œuvre de ces programmes est principalement réalisée par le Secrétaire général du Cercle, Abdoulaye KANTE.

ACTIVITES REALISEES EN 2013

Amélioration des conditions d'enseignement dans les collèges (63 465,96€) :

Cinq établissements ont bénéficié d'un accès à l'eau potable, sous forme de puits traditionnels en zone rurale (3) et de raccordement aux réseaux de distribution en zone plus urbanisée (2). Deux

¹⁶ Ou « seconds cycles » dans la terminologie du Mali.

blocs de trois latrines ont été réalisés dans deux établissements. Six établissements ont reçu des dotations en mobilier, dont un pour réaliser une bibliothèque. Enfin, deux établissements ont été clôturés pour assurer une meilleure sécurité des élèves.

Insertion sociale, culturelle et sportive des jeunes (5 335,72€) :

Il s'agissait principalement d'organiser en France, lors des Assises « Yvelines, partenaires du développement » dont le Mali était l'invité d'honneur, la venue d'un groupe de jeunes réalisant une émission de radio dans le cadre d'un partenariat préexistant avec l'association yvelinoise Binkad. 4 jeunes apprentis journalistes et un journaliste accompagnant sont ainsi venus courant octobre en Yvelines, et ont été reçu notamment par la radio LFM, la télévision Yvelines première, et le service communication/internet du Département. Ils ont couvert la journée des Assises le 11 octobre et ont produit une « Emission spéciale Kadiolo » qui a été mise en ligne.

D'autres activités ont été inscrites dans cette composante, dont la réfection de deux terrains de basket (en cours au 31 décembre), et des dotations en petits équipements sportifs pour 5 collègues.

Renforcement des capacités du Cercle (0€) :

La visite de la délégation de Kadiolo lors des Assises au mois d'octobre a été l'occasion d'organiser plusieurs rencontres avec des acteurs des politiques jeunesse des Yvelines, comme une Maison des jeunes et de la culture, une Mission locale (dispositifs d'insertion) ou les services de la DEJS. Ces rencontres ont été un riche moment d'échange avec la Mission coopération internationale pour la conception des prochaines actions.

BUDGET EXECUTE

Le Département des Yvelines contribue à hauteur de 95% des dépenses (prévisionnelles et réalisées), le Cercle de Kadiolo prend en charge sur ses ressources propres la différence au titre de la contrepartie locale.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Amélioration condition collèges	112 813,00 €	63 465,96 €	Cercle Kadiolo	7 118,00 €	- 43 387,33 €
Animation sociale, culturelle et sportive	8 690,00 €	5 335,72 €	Département des Yvelines	125 057,00 €	112 189,00 €
Renforcement capacité Cercle	10 672,00 €	- €			
TOTAL	132 175,00 €	68 801,68 €	TOTAL	132 175,00 €	68 801,68 €

Au 31 décembre, le Cercle de Kadiolo disposait d'un reliquat de subvention de 43 387,33€ de la part du Département des Yvelines, à quoi s'ajoute sa contribution prévisionnelle de 7 118€, soit une trésorerie disponible de 50 505,33€ pour financer la continuation des actions en 2014.

PERSPECTIVES 2014

Plusieurs actions sont en cours d'achèvement (accès à l'eau potable, dotations scolaires, raccordement du siège du Cercle à internet...). L'amélioration des collèges continuera d'être un axe important de l'année 2014, et le Cercle souhaiterait par ailleurs y intégrer les lycées qui sont devenus en 2013 de la compétence du Cercle. Au niveau de l'animation culturelle et sportive, un projet de manifestation pour le premier semestre 2014 est en cours de réflexion.

Une partie des financements de l'année 2014 pourrait par ailleurs être consacrée à la question de la scolarisation des jeunes filles-mères, ce qui pourrait demander la réalisation d'une étude de diagnostic préalable.

■ Mali – Cercle de Kolokani

PRESENTATION

Le Cercle de Kolokani est une collectivité locale créée en 1992 représentant une superficie de 14 380 km² pour une population de 250 000 habitants. Le Conseil de Cercle a été élu en 2009 et est présidé par Djadji DIARRA. Le constat sur la situation au Mali fait pour le Cercle de Kadiolo est identique ici.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2014 porte sur un thème structurant, le secteur primaire de production (agriculture, élevage...), et se décline en quatre axes : la mise en valeur du potentiel hydrique, l'aménagement de zones de production, l'écoulement des productions primaires, et la sécurité alimentaire.

Le financement des actions repose sur une clé de répartition entre les deux collectivités, 95% étant financés par le Département, 5% par le Cercle. La subvention départementale est versée directement sur le budget général du Cercle, auprès du Trésor public malien.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération porte pour le moment sur une seule action, l'aménagement d'un parc à bétail dans le contexte du marché qui se tient à Kolokani, l'élevage constituant une des activités économiques majeures du Cercle. Le parc à bétail est par ailleurs susceptible de générer des ressources financières directes pour le Cercle.

La mise en œuvre de ces programmes est principalement réalisée par le Secrétaire général du Cercle, Souleymane BAGAYOKO.

ACTIVITES REALISEES EN 2013

Aménagement du parc à bétail de Kolokani (22 772,47€) :

Les études techniques ont été réalisées par les services du génie rural et prévoient la réalisation de deux enclos, un parc de vaccination, un quai d'embarquement, un bâtiment administratif, un bloc latrines et un forage. L'appel d'offres a été lancé durant l'été et le marché a été signé en fin d'année, les travaux étaient en cours de préparation au 31 décembre.

BUDGET EXECUTE

Le Département des Yvelines contribue à hauteur de 95% des dépenses (prévisionnelles et réalisées), le Cercle de Kolokani prend en charge sur ces ressources propres la différence au titre de la contrepartie locale.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Parc à bétail	71 476,00 €	22 772,47 €	Cercle Kolokani	3 574,00 €	- 31 549,13 €
			Département des Yvelines	67 902,00 €	54 321,60 €
TOTAL	71 476,00 €	22 772,47 €	TOTAL	71 476,00 €	22 772,47 €

Au 31 décembre, le Cercle de Kadiolo disposait d'un reliquat de subvention de 31 549,13€ de la part du Département des Yvelines, à quoi s'ajoute sa contribution prévisionnelle de 3 574€, soit une trésorerie disponible de 35 123,13€ pour financer la continuation des actions en 2014.

PERSPECTIVES 2014

Le parc à bétail devrait être achevé d'ici le début de l'été 2014, et d'autres micro-projets de ce type sont en cours d'identification. Le principal enjeu de l'année 2014 sera le lancement des études d'aménagement pour la zone de Wegnan, constituée d'un lac et d'espaces à fort potentiel agricole. Il s'agirait de pouvoir utiliser au maximum le potentiel hydrique de la zone pour en faire un espace moteur pour le développement économique local, ce qui suppose de pouvoir régulariser l'apport d'eau et de mettre au point les conditions d'exploitation des terres adjacentes. Des contacts ont été pris avec le CIDR lors de la venue d'une délégation de Kolokani pour les Assises, et un marché pour les études d'aménagement doit être préparé par le Département des Yvelines courant 2014 (financement direct par le Département).

■ Sénégal – Région de Matam

PRESENTATION

La Région de Matam est une collectivité locale créée en 2002 représentant une superficie de 29 616 km² pour une population de 550 000 habitants. Le Conseil régional a été élu en 2009 et est présidé par Abdoulaye DRAME. La fin de l'année 2013 a été marquée par l'annonce de la réforme de l'organisation territoriale, qui prévoit la suppression des régions, la création des départements et la communalisation complète du territoire. Cette annonce a conduit au report des élections locales programmées initialement pour mars 2014.

La convention-cadre de coopération a l'originalité d'être tripartite, puisqu'elle y associe la Fédération des associations pour le développement de la région de Matam (FADERMA). Cette convention-cadre a été signée pour la période 2010-2014. Elle adopte un thème structurant, « l'eau source de vie et de développement », qui peut se décliner en actions dans les domaines de l'accès à l'eau et à l'assainissement, des productions humaines liées à l'utilisation de l'eau (agriculture, pisciculture, artisanat, tourisme...), ou de la préservation de la ressource naturelle.

Le caractère tripartite de la convention implique une coordination (comité de pilotage) qui s'exerce à la fois pour les projets d'acteurs yvelinois soutenus par le Département et dans le contexte de la coopération décentralisée. Sur le plan financier, le Département verse directement à la Région de Matam sa contribution, soit sur le compte ouvert au Trésor public sénégalais, soit sur un compte séparé pour les actions tripartites.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de quatre programmes en 2013 :

- Protection de la ville d'Ourossogui contre les inondations. Ce projet a débuté en 2008 mais a dû être remis à plat en 2010. Il consiste à réaliser différents ouvrages de protection en matériaux locaux afin d'éviter à certains quartiers les inondations durant la saison des pluies.
- Villages « eau, source de vie et de développement ». Il s'agit de développer sur un territoire donné toutes les applications liées à la présence d'eau, principalement en matière d'accès à l'eau potable, d'élevage et d'agriculture.
- Equipement des écoles primaires en latrines. Ce projet a démarré en 2012 et bénéficie d'un cofinancement du Ministère des affaires étrangères¹⁷. Il doit aboutir à ce que chaque école primaire de la région dispose de latrines, ce qui représente environ 80 sites.
- Renforcement des capacités de la Région. Initié en 2012, il consiste en un programme de formation à destination des élus et techniciens de la région relatif au Code des marchés publics sénégalais.

¹⁷ Dans le cadre du programme 301 « coopération et migration ». Le financement de 145 545€ a été acquis grâce à la participation de la Faderma au projet. Le coût prévisionnel global du projet est de 560 000€ jusqu'en 2015.

La mise en œuvre de ces programmes est suivie par le représentant local du Département des Yvelines, Edgar TOHOUEGNON, dont le bureau est situé au siège du Conseil régional à Matam. Il a reçu sa dotation d'équipement (mobilier, véhicule...) au cours de l'année 2013. Il bénéficie par ailleurs du concours de l'association AGIRabcd Yvelines pour le suivi technique des ouvrages de protection d'Ourossogui.

ACTIVITES REALISEES EN 2013

Protection de la ville d'Ourossogui contre les inondations (18 598,78€) :

Il s'agissait dans un premier temps de réaliser les études techniques préalables aux travaux afin d'identifier les solutions techniques envisageables, dans le budget disponible, pour protéger les quartiers inondés de la ville d'Ourossogui. Les études d'avant-projet ont ainsi été réalisées par le Cabinet SCIEPS et ont permis de retenir un phasage des travaux en deux temps : construction d'un ouvrage en gabions de rétention des eaux de pluies, en amont de la digue existante puis réhabilitation de la digue en terre du côté Est. Un appel d'offres pour la première phase des travaux a été lancé fin 2013 pour un démarrage prévu dans le courant du premier trimestre 2014. La seconde phase des travaux pourrait être prise en charge par le Ministère délégué aux inondations qui s'est intéressé à la démarche et mène actuellement une étude technique (pour la réhabilitation de la digue existante sur tout son linéaire).

Villages « eau, source de vie et de développement » (10 728,60€) :

Situé à l'extrême Est de la Région (Communauté rurale de Bokiladji), le village de Tata Bathily, qui avait déjà bénéficié de la coopération Yvelines-Matam pour la construction d'une école et d'une case de santé, avait été retenu pour développer un forage d'eau et des activités connexes. Cependant, la particularité géologique de cette zone dite « du socle » rend difficile l'accès à la nappe phréatique. Une étude technique précise a donc été lancée afin d'identifier la capacité hydrique et le dimensionnement du projet (nombres de villages/hameaux bénéficiaires) ainsi que les infrastructures et modes de gestion adéquats. Cette étude réalisée par le Cabinet ETIC a permis de dégager les scénarios possibles et les propositions techniques correspondantes mais a relevé la nécessité d'un forage d'étude pour confirmer la productivité de la nappe. Une procédure de consultation auprès d'entreprises pour la réalisation de ce forage a abouti fin 2013, mais l'entreprise n'a finalement pas donné suite, impliquant la nécessité de la relance de la procédure administrative.

Pas d'écoles sans latrines, 100 latrines pour les écoles (79 080,79€) :

Après une redéfinition du pilotage du programme en 2012 (le Comité de pilotage assure la maîtrise d'œuvre en interne), il a pu être déterminé une première liste d'écoles à équiper (47 écoles) pour lesquelles les travaux ont été lancés en fin d'année 2013. Composés a minima d'une cabine fille et d'une cabine garçon séparées et selon un ratio d'une cabine pour 25/30 élèves, les équipements sanitaires construits respectent ainsi largement les normes prônées par l'Etat sénégalais et les bailleurs internationaux.

Parallèlement à la construction des équipements, des activités de formation à l'hygiène et l'entretien sanitaire ont été menées auprès des acteurs impliqués. Dans un premier temps, des ateliers départementaux d'information ont permis de sensibiliser directeurs d'écoles et collectivités locales afin d'identifier les futures responsabilités de chacun. Dans un second temps, des formations ont été dispensées aux corps enseignants par les services de l'hygiène régionale afin de leur présenter les bonnes conditions d'entretien et d'hygiène. Ainsi, pour chacune des écoles équipées, un contrat est signé entre la Région de Matam et le comité de gestion de l'école (présidé par son directeur) qui s'engage d'une part à créer en son sein une brigade d'hygiène devant assurer l'entretien des latrines, et d'autre part à dispenser aux élèves des séances de sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène dans le cadre de leur programme scolaire.

Renforcement des capacités de la Région (4 748€)

Ce programme s'est concentré autour d'une activité de formation des élus et cadres et de la Région (une trentaine d'acteurs présents) aux mécanismes de passation de marchés publics. Elle s'est tenue en mars 2013 et faisait suite à une première session en 2012 sur les textes des lois de décentralisation.

Equipement du Volontaire (20 258,95€)

Les équipements (mobilier de bureau, matériel informatique et véhicule) du volontaire, installé depuis juillet 2012 au sein du Conseil régional de Matam, ont été acquis courant 2013.

BUDGET EXECUTE

Trois contributeurs participent à cette coopération : le Département des Yvelines (qui reverse la subvention reçue du Ministère des affaires étrangères), la Région de Matam et la Faderma.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Protection Ourosogui	234 613,00 €	18 598,78 €	Région de Matam	37 869,00 €	- 343 913,35 €
Villages Eau	35 537,00 €	10 728,60 €	Faderma	10 450,00 €	5180,82 €
Pas d'écoles sans latrines	366 089,00 €	79 080,79 €	Département des Yvelines	612 208,00 €	472 147,68 €
Renforcement capacités	4 038,00 €	4 748,02 €			
Equipement volontaire	20 260,00 €	20 258,95 €			
TOTAL	660 527,00 €	133 415,15 €	TOTAL	660 527,00 €	133 415,15 €

Au 31 décembre, la Région de Matam disposait d'un reliquat de subvention départementale de 343 913€, à quoi s'ajoutent sa contribution prévisionnelle de 37 869€ et le solde de la subvention départementale de 69 197€, soit un montant potentiellement disponible de 450 979, 35€ pour financer la continuation des actions en 2014.

PERSPECTIVES 2014

Sur le plan institutionnel, la question majeure est celle de la continuité des engagements pris avec la Région, qui se situe à deux niveaux : avec quelle collectivité le Département poursuivra-t-il sa coopération (trois départements devraient être créés dans l'ancienne région de Matam), et qu'advient-il des marchés et subventions en cours ? Si la réponse à la première question est politique et sera sans doute tranchée à l'automne 2014, à l'installation des conseils départementaux, la seconde dépend des mesures qui seront prises par l'Etat sénégalais, dont on sait encore peu de choses. Il serait pertinent de chercher à finaliser toutes les actions en cours avant la disparition effective de la Région.

■ Sénégal – Département de Podor

PRESENTATION

Le Cadre de concertation locale du département de Podor est un regroupement non statutaire des 22 collectivités (12 communes et 10 communautés rurales) du département de Podor. La superficie du territoire concerné est de 12 947 km² pour une population estimée à 450 000 habitants. Le Cadre a été institué en 2010 et a porté à sa tête le Président de la communauté rurale de Gamadji Saré, Thierno K. NDIAYE. Il dispose d'un Secrétariat technique chargé de la mise en œuvre des actions de coopération, dont l'animation a été confiée par convention à l'Agence régionale de développement de la Région de Saint-Louis.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2009-2014 est basée sur un thème structurant, la gestion et la valorisation des déchets, et se décline en trois axes : la planification de la gestion des déchets des ménages à l'échelle départementale et son opérationnalisation, la gestion des déchets spéciaux, l'expérimentation de la valorisation des déchets.

Le Département des Yvelines verse ses subventions à l'Agence régionale de développement sur un compte ouvert au nom de la coopération, lequel recueille également les cotisations et contributions des collectivités membres du Cadre. La clé de répartition des coûts varie selon les types d'action, elle se situe autour de 90% pour le Département et 10% pour les communes du Cadre.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de trois programmes en 2013 :

- La gestion municipale des déchets ménagers. Après l'étude de diagnostic départemental réalisée en 2012, des services locaux et simplifiés de gestion des déchets sont mis en place dans les centres urbains des collectivités du Cadre.
- L'équipement des postes de santé en incinérateurs adaptés. Ce programme bénéficie d'un cofinancement du Ministère des affaires étrangères¹⁸ attribué fin 2012. Il consiste à équiper une quarantaine de postes de santé en incinérateurs conformes aux prescriptions des autorités sénégalaises.
- La valorisation des déchets. Il s'agit dans ce programme d'étudier les différentes possibilités de valorisation économique des déchets puis de réaliser des expérimentations dans différentes localités ayant mis en place des systèmes de collecte des déchets.

La mise en œuvre de ces programmes est suivie par le Secrétaire permanent du Cadre de concertation, Mamadou DIOP, dont le bureau est situé au siège de l'Agence régionale de développement à Saint-Louis. Le représentant local du Département des Yvelines, Edgar TOHOUEGNON, basé à Matam, est associé à ce suivi.

¹⁸ Dans le cadre du programme 301 « coopération et migration ». Le financement de 99 430€ a été acquis grâce à la participation de l'Association pour le développement du département de Podor, basée au Blanc-Mesnil (93). Le coût prévisionnel global du projet est de 204 000€.

Gestion municipale des déchets ménagers (26 215,80€) :

Dans le cadre du fonds de soutien aux initiatives des collectivités mis en place par la coopération décentralisée (financement 95% du Département et 5% par la collectivité bénéficiaire), deux projets de gestion des ordures ménagères ont été retenus : l'un porté par la commune de Niandane, l'autre par celle de Mboumba. Un processus identique est proposé dans les deux cas, qui consiste en un service de ramassage des ordures assuré par des charretiers (traction asine entre 2 et 3 fois par semaine) en porte à porte auprès des ménages (dotés d'une poubelle) qui les amènent vers un dépôt final composé de fosses d'enfouissement, d'une aire de tri et de bacs de compostage. Pour gérer ce service, un comité de gestion est mis en place et ses bénévoles assurent la sensibilisation et la collecte des taxes auprès des ménages. Les travaux (dépôt, local pour les ânes) et la dotation en matériel (poubelles) se sont pour la plupart achevés en 2013, certaines activités de formation et de sensibilisation sont programmées en 2014.

Equipement des postes de santé en incinérateurs (7 318,00€) :

Ce programme entend fonctionner sur la base du fonds de soutien aux collectivités (chaque collectivité qui en fait la demande et apporte sa contribution bénéficie, pour un ou plusieurs postes de santé de sa collectivité, d'un incinérateur pour les déchets médicaux). Cette dotation sera accompagnée d'une formation technique à l'utilisation de l'incinérateur (par les services locaux d'hygiène) et d'une formation plus généraliste sur l'hygiène et la manipulation des déchets et produits dangereux assurée par l'association de migrants (ADDP). En amont, une étude technique et d'impact environnemental et social doit être fournie afin de proposer un modèle conforme aux normes environnementales et une priorisation des postes à équiper. Un avance de démarrage a été versée au cabinet d'études retenu, pourtant l'exécution de l'étude a été bloquée suite à la non-validation des termes de référence par la Direction des établissements classés (Ministère de l'environnement).

Valorisation des déchets (0€) :

De manière complémentaire à l'étude diagnostic menée sur les déchets au niveau départemental entre 2011 et 2012, une étude sur la valorisation des déchets (identification des filières et débouchés existants afin de permettre aux collectivités d'identifier des projets à vocation économique) était menée par le même Cabinet. Fin 2012, après remise d'un rapport provisoire, il a été constaté d'importantes carences et fautes dans cette étude induisant la rupture du contrat. Il a ainsi été décidé que l'ARD de Saint-Louis finalise le document en mobilisant ses propres techniciens ou experts.

Secrétariat technique du Cadre de concertation (22 052,97€) :

Le Cadre de concertation est une structure informelle qui constitue l'instance décisionnelle et de pilotage de la coopération Yvelines-Podor. La mise en œuvre et le suivi des projets sont confiés à l'ARD : un secrétariat technique du Cadre assuré par l'ARD a ainsi été créé en mai 2013. Celui-ci permet la mise à disposition d'un cadre (Secrétaire permanent) à temps plein doté de moyens de fonctionnement et devant assurer le suivi des projets. En 2013, les partenaires ont pu prendre en charge (sur 8 mois) les salaires du Secrétaire, l'acquisition d'un véhicule, la mise à disposition d'un bureau et des fournitures ainsi que les frais de réunion du Cadre de concertation.

BUDGET EXECUTE

Quatre contributeurs participent à cette coopération : le Département des Yvelines (qui reverse la subvention reçue du Ministère des affaires étrangères), la Région de Matam et l'Association

pour le développement du département de Podor (qui finance directement ses charges), et l'Agence Régionale de Développement de Saint-Louis (apport en nature).

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Déchets ménagers	106 575,00 €	26 315,80 €	Collectivités de Podor	75 041,45 €	-100 325,12 €
Incinérateurs santé	126 174,00 €	7 318,00 €	ARD St Louis	1 281,00 €	1 474,18 €
Valorisation déchets	2 972,45 €		Département des Yvelines	191 170,00 €	157 754,40 €
Secrétariat technique	31 771,00 €	22 052,97 €			
TOTAL	267 492,45 €	58 903,45 €	TOTAL	267 492,45 €	58 903,45 €

Au 31 décembre, l'ARD de Saint-Louis (en tant que gestionnaire du compte de la coopération) disposait d'un reliquat de subvention de 100 325€ de la part du Département des Yvelines, à quoi s'ajoute le solde de la contribution des collectivités de Podor de 75 234,63€ restant à verser, soit une trésorerie disponible de 179 166,76€ pour financer la continuation des actions en 2014.

PERSPECTIVES 2014

Comme dans le cas de Matam, la transition institutionnelle suite à la réforme de l'organisation territoriale devrait avoir des conséquences sur le fonctionnement de la coopération, mais celles-ci devraient être moins sensibles qu'à Matam : un département de Podor devrait être érigé en collectivité locale, qui se substituerait alors au Cadre de concertation, et la continuité des actions et des subventions peut s'envisager à court terme dans le cadre de l'Agence régionale de développement, dont l'existence n'est pas menacée. Il conviendra cependant de prendre contact avec les nouveaux élus départementaux après leur élection, afin de poser les bases d'une nouvelle phase de coopération.

■ Togo - Commune d'Anèho

PRESENTATION

La Commune d'Anèho est une collectivité locale administrée provisoirement par un Président de délégation spéciale, en attendant l'organisation d'élections locales (qui ne se sont pas déroulées depuis 1987 dans le pays). La ville compte environ 25 000 habitants pour une superficie de 32 km². Le Président de la délégation spéciale est Patrice AYIVI. Des élections locales avaient été annoncées pour 2013, mais aux dernières nouvelles, elles seraient repoussées après les présidentielles qui se tiendront en 2015.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2015 présente 3 axes de coopération : création d'un service public d'assainissement non-collectif (SPANC), création d'un lycée d'enseignement technique, et appui aux politiques locales de développement économique.

La contribution du Département des Yvelines est versée directement sur un compte ouvert au nom de la coopération par la Mairie d'Anèho. La contrepartie locale de la ville est variable, selon les programmes.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de deux programmes en 2013 :

- Création du Service public d'assainissement non-collectif (SPANC). Ce programme vise à aider les ménages à s'équiper en latrines et les invite à en confier l'entretien à la Mairie, en échange du paiement régulier d'une redevance. Ce programme est cofinancé par l'Union européenne depuis le début de l'année 2012¹⁹.
- Construction d'un lycée d'enseignement technique à Anèho-Glidji. Il s'agit d'un établissement devant former dans des filières courtes des jeunes principalement issus de la région d'Anèho, et dont la gestion reviendra au Ministère de l'enseignement technique togolais. Ce programme bénéficie d'un financement du Ministère des affaires étrangères²⁰ attribué fin 2012.

La mise en œuvre de ces programmes est suivie par la représentante locale du Département des Yvelines, Marion FLAGBO, dont le bureau est situé dans les locaux de l'Union des communes du Togo (UCT) à Lomé. Elle bénéficie de l'encadrement technique et administratif de l'UCT, ainsi que du concours technique de l'association yvelinoise Aquassistance pour le SPANC, et du Lycée polyvalent Jules Ferry pour le lycée d'enseignement technique.

¹⁹ Financement conjoint avec le programme « gestion des déchets solides » du Gi-Mono.

²⁰ Dans le cadre du programme 301 « coopération et migration ». Le financement de 100 000€ a été acquis grâce à la participation des associations Merveilles du Togo, basée à Mantes-la-Jolie, et Solidarité amis de Gbatopé et environs, basée à Montigny-les-Cormeilles. Le coût prévisionnel global du projet est de 1 million d'euros.

Service public d'assainissement non-collectif (29 827,35€) :

Malgré une structuration qui semble achevée sur le papier (budget annexe au budget municipal, règlement de service, fiches de contrôle des installations, suivi des abonnés, contractualisation avec les opérateurs de vidange...), le SPANC ne bénéficie toujours pas d'une animation soutenue, ce qui nuit à son dynamisme. 191 abonnés sont recensés au 31 décembre, dont près des deux tiers se situent en dehors de la zone pilote qui bénéficie des aides à l'équipement, mais il peut s'agir de l'effet d'aubaine suscité par la campagne promotionnelle organisée par le service visant à offrir une vidange immédiate en échange de la souscription du service. Aucun contrôle n'a été réalisé en 2013, faute de mobilisation du service d'hygiène et d'assainissement, et aucune vidange n'a été opérée dans le cadre des abonnements. Quelques réhabilitations de latrines ont bien eu lieu (7 opérations), mais aucune construction nouvelle, ce qui pourrait s'expliquer par le taux maintenant élevé de ménages équipés dans la zone pilote²¹. Quant à l'aménagement du site de traitement des boues, l'étude d'impact environnemental a été déposée en début d'année auprès des services compétents, mais au 31 décembre, aucune réponse n'avait été encore reçue, malgré les relances, ce qui bloque le lancement de la construction des équipements.

Afin d'accompagner les équipes de la ville dans l'appropriation du fonctionnement du SPANC, une visite d'étude du SPANC de la CC Pays Houdanais a été organisée fin septembre : durant trois jours, des rencontres avec les services de l'intercommunalité et ses prestataires ont permis d'illustrer la manière dont le service pouvait être géré. Cette visite en France a permis également de faire un point de situation avec Aquassistance.

Construction du Lycée d'enseignement technique d'Anèho-Glidji (520 315,86€) :

Les appels d'offres pour la construction d'une première tranche bâtementaire (un pôle d'enseignement, un pôle ressource, un pôle administratif, la clôture et les voies de circulation), ont été lancés en début d'année 2013, les travaux ont pu démarrer en février, suivis par un cabinet d'architecte de Lomé. Alors qu'elle aurait dû être livrée en août, cette première tranche n'a été finalement terminée qu'à la fin du mois de janvier 2014, et plusieurs points d'attention semblaient avoir été constatés, qui demanderaient des reprises. Les deux entreprises attributaires ont certes été pénalisées financièrement pour ces retards et malfaçons, mais la faiblesse du maître d'ouvrage par rapport aux entreprises est clairement apparue : il existe finalement très peu de leviers et de recours pour obliger les entreprises à tenir leurs engagements. L'inauguration de la première tranche a eu lieu le 30 janvier 2014, en présence du Ministre de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et des partenaires yvelinois du projet.

Côté enseignement, les deux filières (maintenance informatique et électrotechnique) ont vu leur contenu pédagogique mis à jour au cours du 1^{er} semestre 2013 grâce à l'aide des représentants du Lycée Jules Ferry. Malgré les demandes d'anticipation du Département, l'équipe administrative n'a été nommée que quelques jours avant la rentrée, tout comme l'équipe enseignante, incomplète à la rentrée d'ailleurs. Un stage de préparation au Lycée Jules Ferry s'est déroulé fin septembre, mais un seul des quatre enseignants présents a été affecté à l'établissement d'Anèho comme chef des travaux. Une première promotion de 60 élèves²² a tout de même pu être accueillie, dans des conditions malheureusement précaires au départ.

La mobilisation en Yvelines autour de ce projet a toutefois été particulièrement exemplaire, et innovante. Ainsi, 9 établissements professionnels²³ ont donné du matériel pédagogique pour

²¹ La question de l'extension de la zone pilote a été soulevée auprès de l'Union européenne dans le rapport annuel 2013.

²² Dont 8 filles, soit 13,3% des effectifs. Il peut être noté que la Mairie a su convaincre un mécène local de proposer de petites bourses d'études pour les filles, afin de favoriser leur scolarisation.

²³ Dont 1 en dehors des Yvelines

équiper les ateliers scolaires, ce qui, ajouté aux achats de matériel et fournitures, permet d'afficher à Anèho l'un des plus beaux plateaux techniques du Togo. Le Lycée Jules Ferry a notamment assuré la coordination de cette collecte, et 4 élèves ont participé à la préparation du matériel, avant que 2 d'entre eux aillent fin décembre l'installer dans les locaux du Lycée. Cette mobilisation a donné lieu à l'organisation d'un évènement de présentation du projet, le 25 septembre au Lycée Jules Ferry, en présence notamment du Ministre de l'enseignement technique et de la formation professionnelle du Togo, et du Maire d'Anèho.

Autre forme de mobilisation à travers la participation au projet de la DTAS Seine-et-Mauldre²⁴ : de février à juillet, 7 bénéficiaires du RSA se sont rendus sur place pour prendre part au chantier, avec les travailleurs togolais. Sous la responsabilité sur place de deux travailleurs sociaux, ils ont été associés au chantier de construction des briques, produisant près de 200 000 unités lors des six mois de leur présence au Togo. Ce chantier d'insertion délocalisé est une première en France, et a produit des résultats tout à fait satisfaisants tant sur le plan de l'équilibre personnel des participants que sur celui de leur insertion professionnelle en Yvelines²⁵.

BUDGET EXECUTE

Outre la Commune d'Anèho et le Département des Yvelines, l'association SAGE a apporté une contribution sous la forme d'un don à la commune pour la réalisation du Lycée. L'association Merveilles du Togo a également participé financièrement, mais hors convention, en prenant en charge différentes dépenses liées à l'expédition du matériel²⁶.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
SPANC	135 343,15 €	29 827,35 €	Commune d'Anèho	9 129,00 €	- 193 544,55 €
Lycée Anèho-Glidji	651 648,00 €	520 315,86 €	Département des Yvelines	776 576,00 €	739 327,40 €
			Association SAGE	1 100,00 €	1 103,35 €
			Déficit 2012 à réguler ²⁷	186,15 €	3 257,00 €
TOTAL	786 991,15 €	550 143,21 €	TOTAL	786 991,15 €	550 143,21 €

Au 31 décembre, la Commune d'Anèho disposait d'un reliquat de subvention de 193 544,55€ de la part du Département des Yvelines, à quoi s'ajoute sa contribution prévisionnelle de 9 129€, soit une trésorerie disponible de 202 673,55€ pour financer la continuation des actions en 2014.

PERSPECTIVES 2014

Pour le SPANC, il sera nécessaire de renforcer le suivi des activités en s'assurant que les ressources humaines affectées au service le soient réellement. La situation du site de traitement des boues devra également être solutionnée, afin de lancer la construction. Il pourrait par ailleurs être pertinent de rechercher de nouvelles sources de financement afin d'alimenter à nouveau le Fonds d'aide à l'équipement des ménages, dont le bénéfice serait étendu à toute la ville : des démarches vis-à-vis de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pourraient être entreprises.

²⁴ Ce chantier a été subventionné par la DTAS à hauteur de 22 164€ (hors périmètre budgétaire YPD)

²⁵ A la fin de l'année 2013, 4 avaient retrouvé un emploi, et 2 avaient accepté d'entrer en institutions spécialisées pour un suivi médical et psychologique renforcé.

²⁶ Pour un montant de 160€.

²⁷ Il s'agit ici d'une simple écriture comptable suscitée par le mode de comptabilité par convention. Ce déficit est dû à un manque de ressources constaté pour le SPANC en 2012, qu'il a fallu régulariser dans le cadre d'une des conventions signées en 2013

Concernant le Lycée, la seconde tranche de travaux doit débuter en 2014. Son financement n'est cependant pas bouclé, il dépendra de la confirmation d'un engagement verbal du Chef de l'Etat togolais de contribuer à hauteur de 150 000€ aux travaux. L'enjeu pour l'année prochaine sera par ailleurs la gouvernance de l'établissement : il conviendrait de trouver les modalités appropriées pour associer les acteurs économiques au Lycée, afin de faciliter l'identification de terrains de stage, voire de mobiliser des ressources additionnelles pour un bon fonctionnement de l'établissement²⁸.

²⁸ L'enveloppe de fonctionnement allouée par l'Etat n'étant que de 3 000€/an, d'autres ressources doivent en effet être trouvées pour assurer le bon entretien et le renouvellement du matériel.

■ Togo – Préfecture de Blitta

PRESENTATION

La Préfecture de Blitta est une collectivité locale correspondant au département, d'une superficie de 2 973 km² pour 150 000 habitants. Comme à Anèho, elle est administrée à titre provisoire par un Président de délégation spéciale, Komi ADEWI.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2014 identifie 5 axes de coopération : appui au développement agricole, appui aux politiques de développement de l'économie et de l'artisanat, amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, améliorations des infrastructures d'éducation primaire et secondaire, renforcement des moyens du Conseil de préfecture.

Sur le plan opérationnel, la coopération s'appuie sur l'ONG Entreprises, territoire et développement (ETD) en charge du volet agricole de la coopération. Sur le plan financier, le Département verse sa contribution à l'Union des communes du Togo (UCT), qui collecte également une partie de la contrepartie locale versée par la Préfecture de Blitta.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de trois programmes en 2013 :

- L'appui aux filières de culture du riz et du maïs. Un programme de 36 mois²⁹ mené par ETD a débuté en 2010, visant à mieux structurer les groupements de producteurs dans les villages, à améliorer leur production et à accompagner la commercialisation. Ce projet a bénéficié d'un cofinancement du CFSI, perçu par ETD.
- L'amélioration des conditions d'accès aux services de santé de proximité. Il s'agit de la fin du programme lancé en 2010, visant à améliorer les services de santé en zone rurale. Il prévoyait l'amélioration des conditions de vie des infirmiers ruraux, des conditions d'accueil des femmes enceintes, ainsi que diverses mesures destinées à renforcer l'efficacité du personnel de la direction départementale de la santé en matière de santé maternelle et de lutte contre le paludisme.
- Actions complémentaires ponctuelles. Ces actions avaient été décidées dans les années précédentes, elles concernent la sécurisation d'un carrefour et l'accès à l'assainissement dans un collège construit sur financement départemental.

La mise en œuvre de ces programmes est suivie par la représentante locale du Département des Yvelines, Marion FLAGBO, dont le bureau est situé dans les locaux de l'Union des communes du Togo (UCT) à Lomé. Elle bénéficie de l'encadrement technique et administratif de l'UCT.

ACTIVITES REALISEES EN 2013

Appui aux filières de culture de riz et de maïs (42 563,77€) :

En complément des dotations en petit matériel, les formations aux groupements de producteurs, en vue de les accompagner dans une meilleure gestion financière et d'améliorer leurs techniques de production, se sont poursuivies en 2013 pour environ 500 personnes supplémentaires. Des

²⁹ Pour 229 000€, dont 182 000€ financés par le Département des Yvelines.

dossiers permettant de formaliser l'existence des groupements ont été déposés auprès des autorités locales pour 29 d'entre eux. Ces formations sur la durée du programme, alliées aux mesures prises en faveur de l'accès au micro-crédit pour l'achat des engrais et autres intrants³⁰, ont eu un effet notable puisque les rendements ont été multipliés par deux pour ces deux cultures. Au total, sur la période de trois ans, 700 tonnes de maïs et autant de riz ont été collectées dans les circuits collectifs de commercialisation mis en place, à des prix déterminés à l'avance, ce qui a contribué à sécuriser les revenus des producteurs.

Sur le plan des investissements, 15 hectares de terrain ont été aménagés en 2013 pour y planter du riz, portant à 29 hectares la superficie aménagée pendant les trois années. Enfin, une unité de fabrication de provende (alimentation pour volaille et petit bétail) est en cours d'aménagement à proximité du magasin de stockage des céréales construit en 2012. Cet outil devrait offrir un débouché local supplémentaire à la coopérative de riz et aux producteurs de maïs.

Amélioration de l'accès à la santé de proximité (8 609,05€) :

Le programme s'est achevé fin 2012, la réception définitive des deux logements infirmiers ainsi que des deux cases d'attente pour les femmes enceintes a eu lieu en 2013 et entraîné le versement des retenues de garanties. Un petit reliquat disponible pour ce programme a été employé à l'achat de lits notamment pour les deux cases d'attente.

Actions ponctuelles complémentaires (1 232,80€) :

Les dépenses effectuées correspondent aux retenues de garanties versées à la réception définitive du hangar destiné aux vendeuses de Blitta-carrefour et du bloc latrines réalisé en 2012 au collège de Yaloumbé.

BUDGET EXECUTE

Les fonds sont pour l'essentiel versés à l'Union des communes du Togo (Département des Yvelines et Préfecture de Blitta), à l'exception d'une petite partie d'entre elles réglées directement par la Préfecture.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Renforcement des groupements agricoles	53 872,00 €	42 563,77 €	Union des communes du Togo	- €	- 13 340,59 €
Amélioration des soins de santé de base	11 118,31 €	8 609,05 €	Département des Yvelines	63 514,31 €	63 513,40 €
Actions complémentaires	1 233,00 €	1 232,80 €	Préfecture de Blitta	2 709,00 €	2 232,80 €
TOTAL	66 223,31 €	52 405,62 €	TOTAL	66 223,31 €	52 405,62 €

Au 31 décembre, l'UCT (pour le compte de la coopération Yvelines-Blitta) disposait d'une avance de 13 340,59€ pour financer la poursuite des activités en 2014 (solde du projet ETD). Par ailleurs, 476,20€ restaient à verser par la Préfecture de Blitta.

PERSPECTIVES 2014

Suite aux échanges avec la Préfecture de Blitta, ETD est sollicité pour proposer un nouveau programme pluriannuel en vue d'accompagner le développement agricole de la Préfecture. Ce programme devra davantage mettre l'accent sur le positionnement du Conseil de préfecture comme organe planificateur du développement agricole, et chercher à développer pour le budget de la collectivité les retombées financières directes et indirectes des investissements consentis.

³⁰ Plus de 70 000€ de crédit ont ainsi été octroyés aux producteurs pour la campagne 2013.

■ Togo – Préfecture des Lacs

PRESENTATION

La Préfecture des Lacs est la collectivité locale dans laquelle se trouve la Commune d'Anèho. Elle représente une superficie de 405 km² pour 220 000 habitants. Comme les autres collectivités togolaises, elle est administrée par un Président de délégation spéciale, Adjé WILSON.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2014 identifie 3 axes de coopération : appui au développement économique et agricole, accès à la lecture publique à travers le Réseau de lecture publique des Lacs, et développement de l'offre d'accès aux soins.

Comme pour la Préfecture de Blitta, le Département verse sa contribution à l'Union des communes du Togo (UCT), qui collecte également la contrepartie locale versée par la Préfecture des Lacs.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération compte un seul programme actif en 2013, le Réseau de lecture publique des Lacs. Ce réseau a été fondé fin 2010 par convention entre la Préfecture, la Commune d'Anèho et les cinq bibliothèques membres du Réseau (Anèho, Dagué, Togokomé, Aklakou, Agouégan). Le Réseau dispose d'un siège à Anèho, et d'un coordinateur.

La mise en œuvre de ces programmes est suivie par la représentante locale du Département des Yvelines, Marion FLAGBO, dont le bureau est situé dans les locaux de l'Union des communes du Togo (UCT) à Lomé. Elle bénéficie de l'encadrement technique et administratif de l'UCT, et du concours technique de la Bibliothèque départementale des Yvelines en tant que de besoin.

ACTIVITES REALISEES EN 2013

Réseau de lecture publique des Lacs (19 782,46€) :

Le poste de coordinateur du Réseau a été renouvelé au milieu de l'année 2013, suite au départ de Delphine STEHLIN, ce qui a occasionné une baisse des activités sur la fin de l'année. Auparavant, les bibliothécaires avaient pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé de la part de personnels de l'Institut français de Lomé³¹. Les animations collectives ont été un succès, comme en témoigne la participation aux ateliers consacrés à la bande-dessinée (418 participants dans les 5 bibliothèques) et dans une moindre mesure au slam (60 participants). Concernant les collections, il peut être relevé que le fonds tournant connaît des difficultés, en raison des retours hors délais des ouvrages prêtés, ce qui conduit à retarder les rotations le temps de compléter les lots. 1 000 nouveaux ouvrages ont pu être obtenus gratuitement par le biais de partenariats avec des éditeurs locaux ou des partenaires togolais ou étrangers. Comme prévu au budget, chaque bibliothèque a bénéficié par ailleurs d'une dotation pour acquérir des ouvrages et organiser des animations, mais seule celle d'Aklakou a fait des propositions et utilisé son crédit, les autres dotations n'ont pas été utilisées.

³¹ Dont les locaux sont en travaux depuis début 2013. Le responsable de l'Institut a proposé au Réseau des séances avec trois bibliothécaires de l'Institut afin de former les bibliothécaires du Réseau pendant un semestre.

L'enjeu de l'année 2013 devait être le développement des activités génératrices de revenus (AGR), afin de développer les ressources propres du Réseau et de chacune des bibliothèques membres. Au niveau du Réseau, 557€ de rentrées ont été enregistrées (essentiellement location des tentes données par le Département, mais celles-ci ont été abîmées par une tempête et ne sont plus utilisables, et les réparations n'ont pas été encore faites). Les activités prévues autour de l'évènementiel (location de matériel sono, projecteurs...) ou de diffusion de films et d'évènements sportifs ne sont toujours pas en place, ce qui pose de sérieuses questions sur l'avenir financier du Réseau³². Au niveau des bibliothèques, les activités tournent autour de la reprographie, de la vente de semences agricoles et de la location de chaises : elles ont généré selon les bibliothèques entre 38€ et 262€ dans l'année.

L'arrivée du nouveau coordinateur a mis entre parenthèses toutes les activités, il a eu des difficultés à trouver ses marques. Aucune activité notable n'a ainsi eu lieu depuis septembre, et la perte de motivation chez les bibliothécaires est sensible. Il y a lieu aussi de s'inquiéter de la faible fréquentation des bibliothèques : on compte en 2013 1 788 abonnés dans les cinq bibliothèques, mais les bibliothécaires dans les villages peinent à faire vivre leur équipement. Il conviendrait de renforcer l'accompagnement en termes d'animation.

BUDGET EXECUTE

Les fonds sont versés à l'Union des communes du Togo (Département des Yvelines et Préfecture des Lacs). La Préfecture compte des arriérés depuis 2010. Les localités dans lesquelles se trouvent les bibliothèques sont aussi appelées à apporter une petite contribution au fonctionnement du Réseau.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Réseau de lecture publique	32 009,09 €	19 782,46 €	Union des communes du Togo	- €	- 5 069,07 €
	- €	- €	Département des Yvelines	24 295,09 €	24 295,09 €
	- €	- €	Autres (AGR)	3 872,00 €	556,44 €
	- €	- €	Localités membres	183,00 €	- €
	- €	- €	Préfecture des Lacs	3 659,00 €	- €
TOTAL	32 009,09 €	19 782,46 €	TOTAL	32 009,09 €	19 782,46 €

Au 31 décembre, l'Union des communes du Togo disposait d'une trésorerie de 5 069,07€ pour financer la poursuite des activités en 2014. Si la Préfecture des Lacs semble désormais en mesure d'honorer sa contribution et ses arriérés à compter de 2014 (3 659€), réunir les cotisations des localités membres du Réseau semble plus compliqué (183€).

PERSPECTIVES 2014

L'enjeu principal demeure la mise en place des activités génératrices de revenu pour le Réseau, sans quoi celui-ci sera rapidement confronté à des difficultés financières. Il est nécessaire pour cela que le coordinateur se mette rapidement au travail et redonne au Réseau le dynamisme qui était le sien. Dès 2014, le Département des Yvelines prévoit de diminuer significativement sa dotation de fonctionnement, afin de contraindre le Réseau à mettre en place ces AGR, sans quoi il sera en défaut de paiement dans le courant de l'année.

Une question secondaire, qui pourra être traitée une fois la pérennité acquise, est celle de l'extension du Réseau, d'autres localités s'étant montrées intéressées pour y adhérer.

³² En 2015, le Département des Yvelines ne devrait en effet plus contribuer au fonctionnement du Réseau.

■ Partenariats en lien avec la coopération décentralisée

FRANCE VOLONTAIRES

Le Département s'est engagé pour 4 ans en 2011 avec France volontaires pour la gestion des volontaires de solidarité internationale qui occupent la fonction de représentant local du Département des Yvelines au Bénin, au Congo, au Sénégal et au Togo (4 postes). Dans le cadre de sa convention avec le Ministère des affaires étrangères, France volontaires prend en charge environ les deux tiers du coût d'un volontaire, le tiers restant (800€ par mois pour chaque volontaire) étant supporté par le Département. Ce dernier prend en outre à sa charge les indemnités mensuelles de logement (entre 250€ et 315€, en fonction des pays) ainsi que les frais de fonctionnement des postes. Au total, le Département a versé à France volontaires 79 793,03€ en 2013.

UNION DES COMMUNES DU TOGO

Depuis 2007, le Département des Yvelines soutient l'UCT dans ses missions de plaidoyer en faveur de la décentralisation au Togo, et pour la formation des exécutifs et agents des collectivités locales. Ce soutien a été de 17 000€ en 2013, et a porté sur l'organisation de deux ateliers de formation lors de la Journée nationale de la commune togolaise (JNCT) les 24-25 octobre, à laquelle participait également Jean-Marie TETART ; sur le financement d'un poste de chargé de suivi des coopérations décentralisées au Togo ; et sur l'achat de petit matériel pour le centre de ressources de l'UCT. Par ailleurs, le Département a donné 5 ordinateurs à l'UCT (qui les a remis à la ville de Dapaong, dont l'Hôtel de ville a subi un incendie au début de l'année) ainsi qu'un véhicule de fonction affecté au Secrétaire permanent.

-



Le soutien aux acteurs yvelinois

Depuis 2006 le Département des Yvelines apporte un soutien aux acteurs yvelinois de la coopération internationale (associations, communes et groupements, collèges). Ce soutien est tout d'abord financier, à travers deux dispositifs de subvention : « Programme pluriannuel de développement local », et « Micro-projets de développement »³³. Ce soutien est attribué dans le cadre de la clause de compétence générale de la collectivité locale, il n'est pas couvert par la compétence de coopération décentralisée. Une seconde forme de soutien se met en place depuis 2013, à travers le renforcement technique des capacités des acteurs yvelinois : ce renforcement prend la forme d'un programme de formation, et d'un dispositif d'accompagnement individuel pour les acteurs qui en ont le plus besoin.

Deux objectifs sont poursuivis dans le cadre de cette composante. Tout d'abord, il s'agit de soutenir le plus grand nombre possible d'initiatives yvelinoises, ce qui explique à la fois

³³ A noter que la DEJS propose un dispositif « Projets humanitaires jeunes 78 » qui s'adresse plus spécifiquement aux jeunes Yvelinois de 18-25 ans qui leur permet d'accomplir un chantier humanitaire durant quatre semaines dans l'un des pays de la Zone de solidarité prioritaire de la France. Ce dispositif est complémentaire de ceux proposés par « Yvelines, partenaires du développement ». En 2013, 10 projets ont été soutenus pour 79 552€.

l'enveloppe significative attribuée à cette composante, la volonté de communiquer largement pour déceler et accompagner de nouveaux acteurs, et le montant relativement faible des subventions attribuées par projet³⁴. Ensuite, de travailler sur la qualité des projets et de leur suivi, afin qu'ils produisent l'impact optimal sur le territoire concerné et consolidant leur pérennité.

En 2013, le Département des Yvelines a consacré 270 077,76€ au soutien aux acteurs yvelinois.

³⁴ Ce montant tient compte du fait que les Yvelines recensent surtout de petites et moyennes associations, qui mènent des projets à leur échelle. La participation du Département est par ailleurs toujours minoritaire, afin de conserver la plus grande part de responsabilité au porteur de l'initiative.

■ Concours financiers aux acteurs yvelinois

Deux dispositifs de subvention sont proposés aux acteurs yvelinois de la coopération internationale. Dans les deux cas, les projets doivent concerner la constitution de patrimoine matériel (constructions, équipements...) et immatériel (formations...) dans des pays de la Zone de solidarité prioritaire de la France. Des bonifications de subvention sont accordées aux projets se déroulant dans les pays dans lesquels le Département est présent à travers la coopération décentralisée. Chaque convention signée entraîne par ailleurs l'obligation pour chaque bénéficiaire d'organiser une manifestation de sensibilisation au développement sur le territoire yvelinois et mettant en avant le projet soutenu.

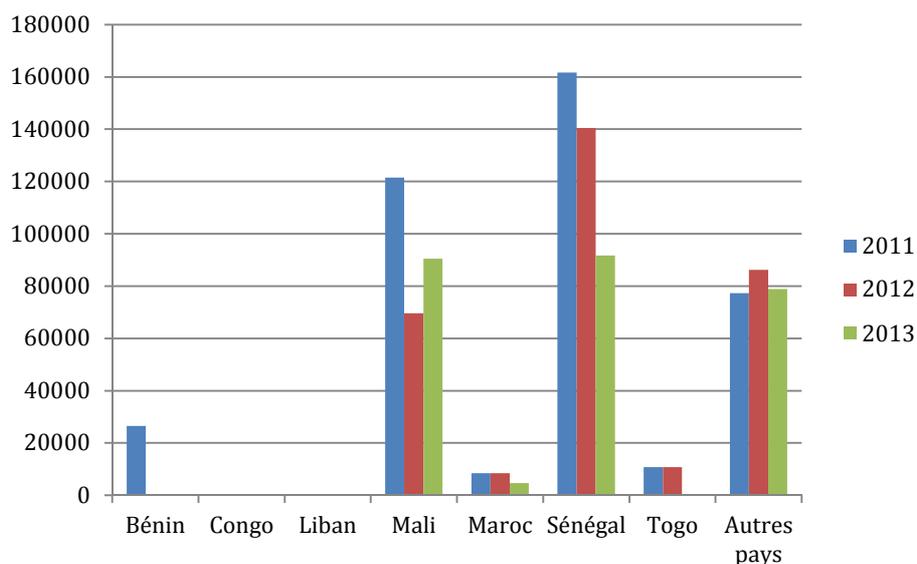
- Programme pluriannuel de développement local (PPDL) : les conventions sont d'une durée de trois ans, le plafond de dépenses annuelles éligibles est de 30 000€. Les taux de subventions sont : 35% pour les communes et associations qui font un projet dans l'un des 7 pays-cibles du Département (25% pour les autres pays), et 50% pour les collèges dans ces mêmes pays (40% pour les autres pays). Un forfait de 500€ est accordé en sus pour la manifestation en Yvelines. Le versement de la subvention est réalisé par tranches annuelles, en fonction du déroulement du projet ;
- Micro-projet de développement (MPD) : les conventions sont d'une durée de 12 mois, le plafond de dépenses éligibles est de 30 000€. Les taux de subvention sont : 40% pour les projets dans les 7 pays-cibles, et 30% pour les autres pays. Le versement de la subvention s'opère en deux fois, au début et à la fin du projet. Il existe aussi une subvention forfaitaire de 500€ pour la manifestation en Yvelines.

En dehors de ces deux dispositifs, il peut être signalé l'extinction en cours d'un troisième appelé « Solidarité migrants », mis en place entre 2010 et 2012 avec le soutien financier du Ministère de l'intérieur, dans le cadre de son soutien aux initiatives de co-développement. Ce dispositif n'a pas été renouvelé en 2013, les attributions dans ce domaine du Ministère de l'intérieur ayant été transférées au Ministère des affaires étrangères, et la convention n'a pas été prorogée. Aucun nouveau dossier n'a donc été accepté en 2012, mais des dossiers instruits sur la période 2010-2012 ont pu être votés par les élus en 2013.

En 2013, 46 conventions étaient en cours (dont 16 nouvellement signées en 2013) : 30 pour le dispositif PPDL, 6 pour le dispositif MPD, et 10 pour le dispositif Solidarité migrants. Au total, 270 077,76€ ont été consacrés en 2013 par le Département à soutenir ces initiatives.

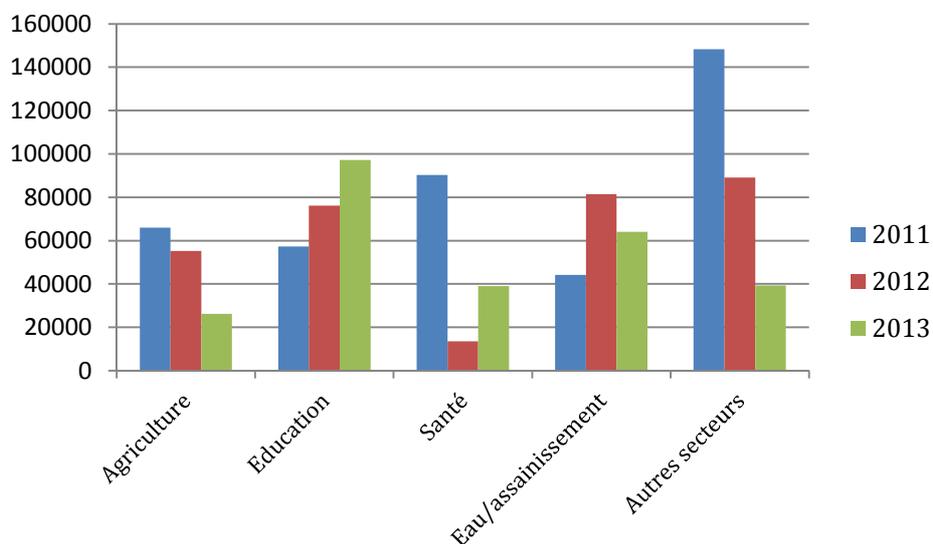
Il est à souligner le caractère exceptionnel d'un refus de financement : la procédure d'instruction des dossiers se fait selon le mode du « guichet ouvert », les dossiers peuvent être déposés à tout moment (évitant l'engorgement comme dans le cas d'un appel à projets avec une date limite de réception), cela laisse le temps à la Mission coopération internationale de travailler chaque dossier afin qu'il soit techniquement recevable avant de solliciter l'avis de la Commission coopération internationale.

Répartition des financements versés par pays bénéficiaires (2011-2013)



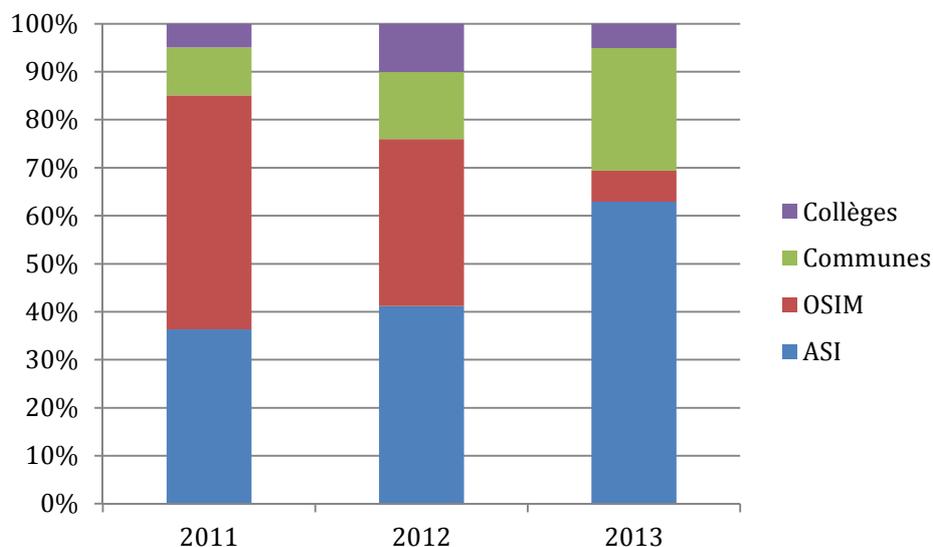
Les projets yvelinois sont essentiellement conduits au Sénégal et au Mali : la part de ces deux pays est constante sur les trois dernières années, entre 67% et 70%. De 81% en 2011, la part des crédits alloués aux acteurs yvelinois qui est employée dans les 7 pays cibles du Département est passée à 70% en 2013, malgré les bonifications accordées aux acteurs yvelinois qui opèrent dans ces pays. Cette baisse peut s'expliquer d'une manière générale par la fin progressive du dispositif « Solidarité migrants », qui avait surtout bénéficié aux associations de migrants sénégalais (et dans une moindre mesure aux mêmes associations opérant au Mali).

Répartition des financements versés par secteurs d'intervention (2011-2013)



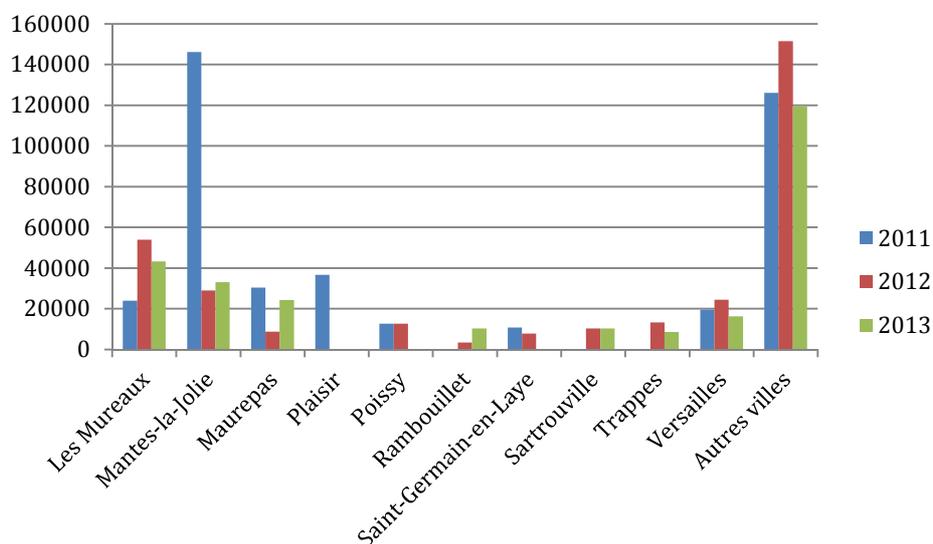
La concentration dans les secteurs priorités par les Objectifs du Millénaire se poursuit en 2013 : elle est passée de 63,5% à 81%. Sur les trois années, l'agriculture décroît régulièrement, au profit de l'éducation.

Répartition des financements versés par type d'acteur yvelinois (2011-2013)



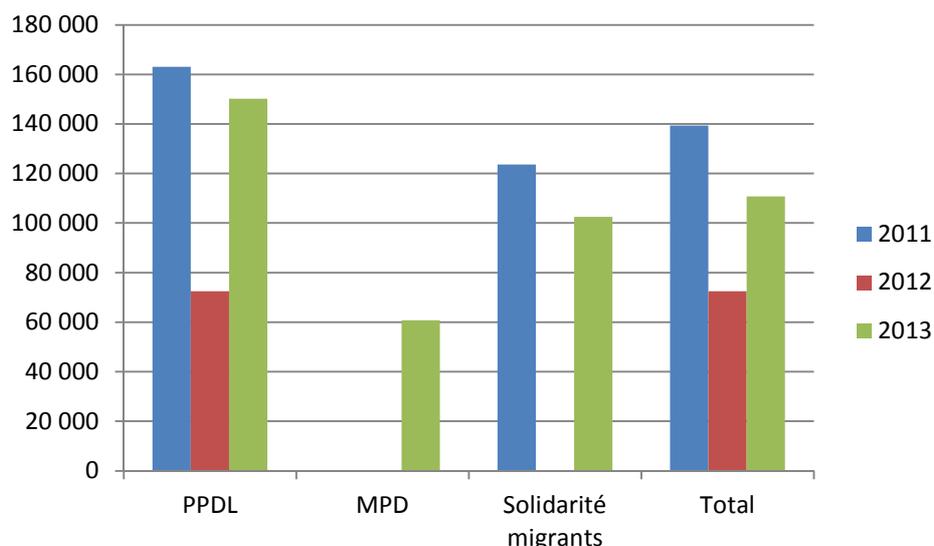
Il peut être visiblement constaté la baisse rapide et continue de la part des crédits versée aux associations de migrants (OSIM), tandis que la part des associations classiques de solidarité internationale et celle des collectivités locales augmente sur la même période.

Répartition des financements versés par siège de l'acteur yvelinois bénéficiaire (2011-2013)



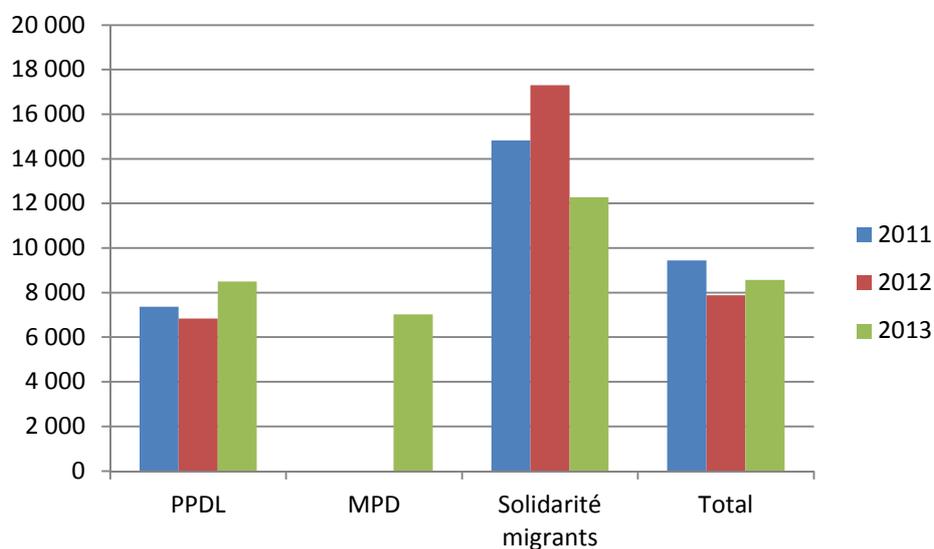
Sur les trois dernières années, Mantes-la-Jolie et Les Mureaux, et dans une moindre mesure Maurepas et Versailles, ont été les communes yvelinoises ayant bénéficié le plus des subventions départementales par le biais des acteurs de la solidarité internationale qui y sont domiciliés. Le dispositif « Solidarité migrants » explique le montant exceptionnel des subventions perçues à Mantes-la-Jolie en 2011.

Montant moyen du projet cofinancé (2011-2013)



Le montant moyen du projet s'entend comme le montant initial (ou réalisé quand le chiffre est disponible) du projet sur toute sa durée : selon les dispositifs, certains peuvent durer trois ans, deux ans ou un an. Les projets les plus importants sont réalisés dans le cadre du dispositif « Programme pluriannuel de développement local » (3 ans). En 2013, le projet moyen présenté au Département représentait un coût prévisionnel global de 110 739€.

Montant moyen de la subvention versée par bénéficiaire (2011-2013)



Le montant moyen de la subvention correspond aux subventions effectivement versées, par année, au nombre total de bénéficiaires qui l'ont sollicité. Il s'agit donc des tranches décaissées dont les taux sont prévus dans chaque type de dispositif. Les subventions sont calculées en fonction de la taille du projet, dans la limite d'un plafond. En 2013, la subvention moyenne versée par acteur yvelinois a été de 8 575€ (31 bénéficiaires).

■ Programme de formation

La formation des acteurs yvelinois est essentielle à plusieurs titres :

- Elle améliore la façon dont ces acteurs conçoivent des projets, en se posant les bonnes questions et en construisant leur projet selon des méthodes conformes au domaine de l'aide au développement ;
- Elle facilite la bonne compréhension de ce qui est attendu de leur part dans le cadre des dispositifs de subvention proposés par le Département ;
- Elle accroît leur capacité à obtenir des financements supplémentaires auprès d'autres partenaires financiers, comme la Région Ile-de-France.

La mise en place d'un programme spécifique « Yvelines, partenaires du développement » avait été décidée fin 2012. Ce programme s'envisage de manière complémentaire aux formations qui sont notamment proposées par le Centre de ressources et d'information pour les bénévoles (CRIB³⁵) qui sont davantage orientées vers le fonctionnement des structures associatives (fonctionnement statutaires, financements récurrents, communication...). Le Département relaie par ailleurs les séminaires, formations et conférences thématiques ou géographiques que peuvent proposer des institutions du champ du développement, comme Cités Unies France, le PS-Eau ou le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI).

Le programme « Yvelines, partenaires du développement » est structuré autour de 4 thèmes (concevoir son projet, financer son projet, suivre son projet, communiquer sur son projet) et comprend 13 modules : 2 sont animés par la Mission coopération internationale, 1 par la société microDON dans le cadre de la campagne qu'elle co-organise pour les associations, et 9 ont été confiés à des organismes externes : Agence Coop Dec Conseil (5 modules) et Nomadéis (5 modules). Certains modules s'adressent à tous les acteurs yvelinois, d'autres plus particulièrement à ceux qui sont déjà bénéficiaires d'une convention avec le Département. Certains modules sont par ailleurs proposés deux fois, l'une à Versailles, l'autre aux Mureaux. Afin de faciliter les échanges, le nombre de participants est limité à 10 par module.

L'organisation retenue est celle d'une session annuelle de 13 modules. La première séance a eu lieu le 16 septembre, dans le cadre de la préparation de la campagne Microdons78. Au 31 décembre, 6 modules avaient été dispensés (pour 7 séances) : le taux de participation était à cette date plutôt encourageant, avec 6,6 participants en moyenne par séance, et un taux de satisfaction de 100% (dont 72,5% de « très satisfaits »). La session doit s'achever le 30 avril. Une évaluation sera conduite à la fin de la session, en vue de procéder aux ajustements préalables à son renouvellement à compter de l'automne 2014.

■ Mécanisme d'accompagnement renforcé

Il s'agit de proposer aux acteurs yvelinois, en visant spécifiquement les associations petites et/ou nouvelles, un accompagnement individualisé par des structures expertes dans le montage

³⁵ Animé par Professions sports 78, qui se trouve à la même adresse que la Mission coopération internationale

et la conduite de projet. Ce mécanisme doit alléger la charge, voire l'obstacle pour certaines associations, que représente la constitution d'un dossier pour solliciter une subvention auprès du Département, dossier relativement rigoureux et complexe. Sur le territoire yvelinois, quelques réseaux d'associations se sont déjà donné pour tâche de faciliter l'accès aux financements de leurs membres (ou non membres) : le Racivs, la Faderma, AGIRabcd, Kassoumaï78 ou Rap-2d entre autres.

Ce mécanisme doit reposer sur un cahier des charges d'accompagnement sur la base duquel seront recrutés les organismes accompagnateurs. Le recrutement s'effectuera par appel à candidatures. Les associations les plus en difficultés seront ensuite orientées par la Mission coopération internationale vers ces organismes agréés, et si une subvention est obtenue, un financement additionnel sera accordé par le Département pour indemniser le travail d'accompagnement, dont une partie demeurera à la charge de l'association bénéficiaire. Cet accompagnement devra se poursuivre jusqu'à la production du rapport final du projet.

L'année 2013 a été consacrée à la mise en place de l'appel d'offres permettant de recruter un cabinet chargé de produire le cahier des charges et le mécanisme contractuel et de suivi de l'accompagnement. Ce marché prévoit également une session de formation pour aider les réseaux associatifs des Yvelines (Racivs, Faderma...) à obtenir l'agrément. Le marché a été attribué à Nomadéis. La prestation sera effectuée au cours de l'année 2014, pour un lancement du mécanisme programmé lors des Assises 2014.



L'animation de la dynamique yvelinoise

S'il s'agit de la composante qui pèse le moins dans le budget de la politique, elle est sans doute la plus importante car elle est facteur de légitimation, en Yvelines, d'où sont originaires les fonds, des actions qui se passent à l'étranger. Deux objectifs sont poursuivis : l'éducation au développement d'une manière générale, qui concerne tous les Yvelinois, qui doit favoriser une meilleure compréhension des enjeux de développement et de solidarité, et accroître le soutien citoyen et politique à cette démarche ; et le renforcement des liens entre acteurs yvelinois actifs dans le domaine, afin de favoriser l'échange d'expériences et de reconnaître leur contribution à la politique départementale.

Pour 2013, le financement de la dynamique yvelinoise a représenté 64 743,75€ pour le budget de la politique « Yvelines, partenaires du développement »³⁶.

³⁶ Le « hors budget », qui représente les coûts de logistique événementielle, de restauration et de communication essentiellement, s'est élevé à 50 266€.

■ Assises « Yvelines, partenaires du développement »

Depuis la première édition en 2009, les Assises ont vu leur programme s'étoffer : d'une seule journée à l'origine, les Assises comprennent désormais un programme préliminaire qui débute au mois de septembre, et peuvent être aussi précédées d'une mission officielle du Département dans le pays invité d'honneur.

Cette 5^e édition mettait à l'honneur le Mali, très représenté par sa diaspora en Yvelines³⁷. La situation politique et sécuritaire particulière de ce pays, tout comme la forte implication des acteurs yvelinois dans des projets au Mali³⁸, ont renforcé et le contexte émotionnel dont ces Assises ont bénéficié.

LA PREPARATION DES ASSISES AU MALI

Les acteurs yvelinois et leurs partenaires maliens avaient annoncé dès la clôture des précédentes Assises leur intention d'être fortement mobilisés pour la prochaine édition. Cette annonce s'est notamment traduite par la création d'un Comité de participation aux Assises au Mali, animé par la Commune de Bamako, auquel s'est jointe une grande partie des associations et collectivités maliennes qui ont des liens avec les Yvelines. Ce Comité a assuré trois types d'activités :

- Des visites de projets yvelino-maliens, à l'occasion des réunions du Comité. Cela a permis de rapprocher les acteurs maliens entre eux et de faire découvrir la diversité des interventions des acteurs yvelinois. 5 étapes ont jalonné ce programme : Bamako, Kita, Kadiolo, Kolokani et Niéna ;
- L'organisation le 22 juin à Bamako d'une conférence sur le thème « *L'or, le coton et l'artisanat dans l'économie malienne* ». Il s'agissait de faire un lien à travers cette conférence avec les thèmes qui avaient été retenus pour le programme préliminaire des Assises en Yvelines. Cette conférence a réuni une centaine de personnes, dont plusieurs Ministres, et s'est en quelque sorte substitué à la visite officielle que le Département aurait souhaité faire, mais qu'il n'était pas envisageable de programmer dans le contexte sécuritaire du Mali à cette date ;
- La préparation de la venue d'une forte délégation malienne pour les Assises. La composition de cette délégation a largement dépassé le cercle des partenaires des acteurs yvelinois, avec des représentants des chambres de commerce, d'agriculture, de différents ministères... Le Comité a joué un rôle de facilitateur dans l'organisation du séjour (et notamment l'obtention des visas, dans un partenariat efficace avec le Consulat de France et le Département), et d'obtention de subventions au Mali pour la prise en

³⁷ La Préfecture recense environ 3 000 ressortissants de nationalité malienne en Yvelines, hors double nationalité, soit la 7^e communauté étrangère des Yvelines et la 2^e sub-saharienne.

³⁸ Plus de 50 projets cofinancés depuis 2002 par le Département, en incluant les Projets humanitaires jeunes, pour 675 000€ de subvention versées

charge des billets et frais de séjour. Il a largement tenu le pari de la mobilisation, avec près de 100 délégués maliens présents le jour des Assises.

Le Coordinateur du Comité, Bassy DIARRA, Responsable des partenariats pour le District de Bamako, a été chaleureusement remercié lors de la clôture des Assises.

PROGRAMME PRELIMINAIRE AUX ASSISES EN YVELINES : AN KA WILI

Ce programme a donné lieu à une intense préparation et une forte mobilisation aussi, à l'instar de celle constatée au Mali : 33 évènements se sont tenus entre le 3 septembre et le 16 octobre qui ont mis en valeur le pays invité d'honneur. Si toutes les manifestations n'étaient pas spécialement organisées dans le cadre des Assises³⁹, une quinzaine d'associations et de communes ont organisé chacune un ou plusieurs évènements, principalement autour de deux thèmes structurants retenus d'un commun accord avec le Département :

- Le coton, mis en avant à travers une soirée-débat autour du film « *La Guerre des cotons* » accompagné d'exposition, de musique et danse (5 dates) ;
- La culture et le patrimoine : plusieurs types d'évènements se sont rattachés à ce thème, notamment la circulation d'une exposition sur le fleuve Niger⁴⁰ (4 dates avant présentation aux Assises), une soirée-conférence sur le pays dogon (3 dates), un spectacle de théâtre « Tounga » par la troupe Sya (4 dates) et un spectacle de contes pour jeune public (3 dates).

Le mois de septembre a aussi été l'occasion pour plusieurs associations travaillant au Mali d'organiser leur fête annuelle, ce qui a concouru à alimenter le programme. Avec une participation oscillant entre 30 et 100 personnes pour chacun des évènements, on peut supposer que près de 1 500 personnes ont pris part à ce programme An Ka Wili.

Les deux « chefs d'orchestre » yvelinois de ces programmes, Annick HUGON de l'association Binkad, et Jean-Claude BEUF de l'association Mali-Médicaments, ont eux aussi eu droit à une ovation en clôture des Assises.

ASSISES DU 12 OCTOBRE A MARLY-LE-ROI

Les Assises se sont déroulées le samedi 12 octobre au collège Louis-Lumière de Marly-le-Roi, occasion de rappeler le jumelage existant entre cette ville et la ville malienne de Kita depuis une trentaine d'années. Outre la forte délégation de partenaires maliens présents pour cette journée, le Mali était représenté à haut niveau avec la présence en ouverture du Ministre de l'intérieur et des collectivités locales, du Ministre de la diaspora, et de la Ministre de la santé. Plusieurs Maires de communes, dont Bamako, étaient aussi présents.

L'ouverture a réuni, outre les Ministres maliens, un représentant des forces armées françaises au Mali (opération Serval) et l'Ambassadeur spécial aux questions de développement et de reconstruction, Pierre DUQUESNE. Quatre ateliers aux thèmes variés (relance du développement au Mali, assainissement, architecture et éducation au développement) se sont déroulés le matin,

³⁹ Par un heureux hasard, Amadou et Mariam se produisaient justement au Vésinet à cette époque, par exemple

⁴⁰ Prêtée par la Mission Loire, l'exposition résulte d'un projet cofinancé par l'Unesco et l'Union européenne entre 2009 et 2011

avant le déjeuner offert à tous les participants. L'après-midi a été consacré aux ateliers d'échange d'expériences proposés par les acteurs yvelinois (12 ateliers). La journée a été conclue par la remise pour la 2^e fois du Prix de la Charte yvelinoise (voir ci-après), les allocutions de Jean-Marie TETART et Pierre BEDIER, et celle donnant rendez-vous à l'année prochaine par le représentant de l'Ambassade du Congo.

Il peut être relevé la présence durant toute la journée d'une équipe du Journal télévisé des jeunes (JTJ) de Kadiolo, qui a couvert l'évènement pour réaliser un reportage « Edition spéciale Kadiolo » diffusé sur internet. Les quatre jeunes journalistes, invités par l'association Binkad, ont aussi pu découvrir le monde des médias en France lors du reste de leur séjour⁴¹.

Sur la journée, environ 700 participants ont été enregistrés. Malgré des conditions d'accès renforcées en raison des risques potentiels dus à la situation malienne et la présence de plusieurs Ministres, l'organisation n'a pas rencontré de difficultés particulières et les retours ont été globalement très positifs.

■ **Campagne Microdons78**

La 5^e campagne « Microdons78 » s'est déroulée du 4 au 6 octobre dans 31 points de vente des Yvelines et avec la participation de 28 associations. Particularité de cette édition : des associations de solidarité locale avaient été invitées à se joindre à la campagne, en vue d'élargir la conception de la solidarité présentée dans cette campagne, et d'accroître aussi l'intérêt des centres commerciaux participants, souvent plus sensibles à la dimension locale qu'à la dimension internationale. Cette campagne a donc été co-organisée avec la Direction des territoires d'action sociale, une association locale étant retenue par chacun des 9 territoires. 10 enseignes différentes ont accepté d'accueillir une opération, la principale enseigne partenaire restant Carrefour Market (11 points de vente).

Le bilan global de la collecte fait apparaître un montant total de 37 708€ pour les 31 points de vente, dont 25 580€ pour les 19 associations de solidarité locale, soit un montant moyen par association de 1 346€, en net recul par rapport à l'année précédente⁴², ce que les associations ont ressenti sur le terrain : plusieurs témoignages ont fait état de la lassitude et des difficultés financières que rencontrent les Yvelinois. Le bilan de la participation reste néanmoins positif, les associations sont très contentes de l'encadrement proposé par microDON, l'entreprise solidaire maître d'œuvre de l'opération, et le produit de la collecte fournit un appoint apprécié même s'il demande une mobilisation ponctuelle intense des bénévoles. La couverture médiatique a aussi été intéressante, avec deux diffusions sur les chaînes locales de télévision.

■ **Prix de la Charte yvelinoise**

La deuxième édition du Prix de la Charte yvelinoise, qui vise à récompenser des initiatives yvelinoises de solidarité jugées particulièrement exemplaires au regard de la qualité de mise en

⁴¹ Cette action était prise en charge par le Département dans le cadre de la coopération avec le Cercle de Kadiolo, se rapporter au bilan de cette coopération pour davantage de détails

⁴² 1 752€ par association en 2012, -23% sur un an.

œuvre telle qu'elle est définie dans la « Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale », a connu un moindre engouement : huit candidatures éligibles ont été enregistrées, contre dix l'année précédente, dont plusieurs s'étaient déjà présentées en 2012.

Le Jury présidé par Jean-Marie TETART et composé d'un second élu du Département, de la DEJS, d'un représentant de la ville hôte des Assises, d'un représentant de la Région Ile-de-France, d'un représentant des associations yvelinoises et d'un volontaire de solidarité internationale travaillant pour le Département, s'est réuni le 23 septembre pour auditionner les candidats. Après délibération, il a attribué :

- Le premier Prix à l'association Kounda78, pour un projet « eau et développement agricole » au Mali (valeur : 3 000€) ;
- Un prix ex-aequo pour le Prix spécial du Jury, à l'association EDEN pour un projet « services de fourniture d'électricité en zone rurale » au Mali, et à l'association Lumières de Madagascar pour un projet « extension d'une école primaire » à Madagascar (valeur : 2 000€ pour chaque association).

Les Prix ont été remis en clôture des Assises par Jean-Marie TETART, Pierre BEDIER et Pierre LEQUILLER.

Adhésions du Département

CITES UNIES FRANCE

Le Département est membre depuis 2009 de cette association qui constitue la plate-forme des collectivités locales françaises engagées dans des actions de coopération décentralisée. Le Département participe régulièrement aux activités des groupes-pays « Mali » et « Sénégal », et a pris part au groupe thématique « Education à la citoyenneté mondiale et au développement », ce qui lui a permis de connaître l'expérience d'autres collectivités françaises en matière d'animation du territoire et de sensibilisation de la population. Le Département a aussi participé au 3^e Forum de l'action internationale des collectivités qui s'est tenu à Paris les 1^{er} et 2 juin.

F3E

Le Département est membre du Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations depuis 2012. Il a pu accéder aux nombreuses publications mises en ligne au profit des membres par le F3E, et a pu relayer aux acteurs yvelinois les manifestations (présentation de guides, retours d'expériences) proposées, mais il n'a pas participé directement à ces manifestations.

PROGRAMME CONCERTÉ PLURI-ACTEURS DU CONGO

Le Département a adhéré en 2013 au PCPA-Congo. Ce programme géré par le CFSI et cofinancé principalement par l'Agence française de développement est dédié au renforcement de la société civile au Congo, et notamment à sa capacité à dialoguer et à nouer des partenariats opérationnels avec les pouvoirs publics. Après une première phase en 2010-2013, il a décidé de s'élargir à de nouveaux départements, dont le Département de la Cuvette, ce qui a justifié l'adhésion du Département.

■ Site internet et communication

La rubrique « Yvelines, partenaires du développement » avait été revue fin 2012. Elle a continué à s'étoffer en 2013, avec la création de la sous-rubrique « formation ». Chaque semaine, la Mission coopération internationale cherche à publier une nouvelle actualité relative à ses accords de coopération décentralisée en page d'accueil (60 actualités publiées en 2013), met à jour l'agenda de la solidarité internationale en Yvelines en fonction des informations transmises par les acteurs yvelinois et les partenaires du Département (148 évènements publiés⁴³), et enrichit la base d'acteurs yvelinois soutenus par le Département (13 nouvelles fiches). Signe de ce dynamisme, la fréquentation de la rubrique « Yvelines, partenaires du développement » a augmenté de 15% en 2013⁴⁴, le nombre de pages vues de 6%⁴⁵. Le trafic représente 0,59% du site du Département, stable par rapport à 2012 (0,58%).

La lettre hebdomadaire aux acteurs yvelinois (33 diffusions en 2013), envoyée par mail en début de semaine, reprend les actualités et évènements publiés sur le site, ainsi que les mesures adoptées par les instances délibérantes du Département, ou d'autres informations mises à disposition par les acteurs yvelinois. Elle est envoyée à environ 500 destinataires à chaque fois.

⁴³ Dont 28 du programme An Ka Wili, 30 pour la campagne Microdons78, et 18 pour le programme de formation proposé par le Département

⁴⁴ 11 367 visiteurs uniques en 2013, contre 9 876 en 2012

⁴⁵ 15 725 pages vues en 2013, contre 14 840 en 2012



Les ressources de la politique

« Yvelines, partenaires du d\u00e9veloppement » b\u00e9n\u00e9ficie depuis sa mise en place d'un effort significatif de la part de l'Assembl\u00e9e d\u00e9partementale : un budget d'objectif d'un euro net par an et par habitant lui est attribu\u00e9, qui est effectivement vot\u00e9 chaque ann\u00e9e (voire un peu au-del\u00e0⁴⁶).

Les cr\u00e9dits globaux de la politique ont donc repr\u00e9sent\u00e9 1 505 056,40\u20ac nets lors du budget primitif adopt\u00e9 fin 2012 pour l'exercice 2013, et s'\u00e9tablissent \u00e0 1 581 185,31\u20ac \u00e0 la fin de l'ann\u00e9e 2013. Ces cr\u00e9dits se r\u00e9partissent en d\u00e9penses (2 049 300,42\u20ac) et en recettes (468 115,11\u20ac).

⁴⁶ En 2010, les budgets « solidarit\u00e9 migrants » originellement exclus du p\u00e9rim\u00e8tre de la d\u00e9lib\u00e9ration-cadre ont \u00e9t\u00e9 int\u00e9gr\u00e9s au budget « Yvelines, partenaires du d\u00e9veloppement », ce qui a produit un gonflement significatif du budget. Depuis 2011, les effets de cette int\u00e9gration s'att\u00e9nuent pour revenir progressivement dans le cadre du budget d'objectif.

■ Organisation humaine.

PILOTAGE DE LA POLITIQUE

Le pilotage de la politique « Yvelines, partenaires du développement » est confié à Jean-Marie TETART, Vice-Président du Conseil général des Yvelines en charge de la coopération décentralisée. Il peut s'appuyer sur un organe consultatif, la Commission coopération internationale, dont les attributions générales sont la validation des orientations générales de la politique et le suivi de sa mise en œuvre, et en particulier l'émission des avis sur les accords-cadres de coopération décentralisée et les demandes de subvention présentées par les acteurs yvelinois, avant leur présentation devant les organes délibérants du Département.

La Commission s'est réunie 5 fois en 2013. Elle est composée des élus suivants, outre Jean-Marie TETART : Pierre BEDIER (remplaçant Michel VIALAY en juillet), Alexandre JOLY, Jean-François BEL, Ghislain FOURNIER, Marie-Hélène AUBERT, Jean-Michel GOURDON, Jacques SAINT-AMAUX. Le Directeur du Cabinet et le Directeur de l'éducation, de la jeunesse et des sports participent également à la Commission.

ORGANISATION DE LA MISSION COOPERATION INTERNATIONALE

La Mission est rattachée au Directeur de Cabinet. Elle comprend deux agents, Cédric LE BRIS (responsable de la Mission, en charge notamment des coopérations au Bénin, Congo, Liban et Togo) et Clotilde NEELS-AHOUANSON (en charge des coopérations au Mali et au Sénégal). Entre avril et octobre, la Mission a accueilli Manon VIDAL en tant que stagiaire.

La Mission s'appuie sur le terrain sur des volontaires de solidarité internationale mis à disposition par l'association France volontaires, dans le cadre d'une convention signée en 2011 : Jérémy CEBRIA (Bénin), Daniel PENA puis Natacha BRICKS YONOW (Congo), Edgar TOHOUÉGNON (Sénégal) et Marion FLAGBO (Togo).

■ Budget de la politique

PERIMETRE BUDGETAIRE

Le programme budgétaire « Yvelines, partenaires du développement » comprend trois opérations budgétaires : coopération décentralisée, soutien aux acteurs yvelinois, et animation du territoire. Mise en place en 2013, cette structuration analytique présente à ce jour quelques incohérences en cours de résorption⁴⁷, mais présente le grand avantage de traduire budgétairement les orientations globales de la politique.

⁴⁷ Les crédits engagés avant 2013 et non totalement soldés sont comptabilisés dans l'opération « coopération décentralisée », même s'ils peuvent relever analytiquement d'autres opérations créées en 2013. D'autres imputations ont été faites dans des programmes inappropriés et seront mises à jour dans

Le budget « Yvelines, partenaires du développement » comprend tous les fonds engagés en tant que subvention dans les accords de coopération décentralisée et le soutien aux acteurs yvelinois, et une partie des fonds employés pour l'animation du réseau. Ne sont cependant pas comprises dans le périmètre budgétaire du programme :

- Les ressources humaines ;
- Les frais liés aux missions à l'étranger ;
- Les dépenses logistiques de l'évènementiel (matériel, restauration, communication).

Par ailleurs, la Mission coopération internationale reçoit le renfort d'autres services départementaux, pour les Assises notamment : service d'accueil, service de sécurité, service de transport, service évènementiel, service communication, service protocole. Le service déménagement a été sollicité pour la gestion des équipements donnés par les lycées franciliens au bénéfice du Lycée d'enseignement technique et professionnel d'Anèho (Togo).

CREDITS OUVERTS

Les crédits ouverts pour l'exercice 2013 correspondent :

- Aux crédits du budget primitif voté fin 2012, portant sur les engagements nouveaux susceptibles d'être pris au cours de l'exercice ;
- Aux crédits reportés de l'exercice 2012, portant sur des engagements pris pour l'exercice 2012 mais qui n'ont pas pu être payés dans le courant de l'exercice 2012 ;
- Aux modifications (augmentation ou diminution) des crédits votés intervenues en cours d'exercice.

	Budget primitif	Report 2012	Autres modifications	Total crédits ouverts 2013
Coopération décentralisée	1 737 910,00	346 793,71	247 825,05	2 332 528,76
Soutien aux acteurs yvelinois	535 000,00	56 218,20	-	578 618,20
Animation du réseau	86 500,00		17 126,95	103 626,95
Total dépenses	2 359 410,00	403 011,91	252 352,00	3 014 773,91
Recettes	854 353,60		249 430,00	1 103 783,60
Total recettes	854 353,60	-	249 430,00	1 103 783,60
Total net YPD	1 505 056,40	403 011,91	2 922,00	1 910 990,31

Les engagements nets votés au budget primitif, pour l'année 2013, représentaient 1 505 056,40€, soit 1,05€ net par habitant⁴⁸. Les reports de l'exercice 2012 ont conduit à porter les crédits nets ouverts à 1 910 990,31€, soit 1,33€ par habitant.

Il peut être indiqué que les prévisions de recettes et dépenses auraient pu être ajustées en fin d'année, sans que cela ait de répercussion sur le solde net cependant : en effet, certaines dépenses étaient conditionnées par les recettes prévisionnelles, qui n'ont pas été obtenues⁴⁹, plus de 700 000€ tant en recettes qu'en dépenses auraient ainsi pu être supprimées des prévisions.

les budgets ultérieurs. Une reconstruction est proposée pour les engagements définitivement soldés des années antérieures

⁴⁸ Pour une population de 1 435 448 habitants au 1^{er} janvier 2013 selon l'INSEE

⁴⁹ Notamment de la part de l'Union européenne, pour le programme conjoint au Bénin et au Togo, et de la part du Ministère des affaires étrangères, pour le renouvellement du dispositif « Solidarité migrants »

Le budget réalisé comprend les engagements (les reports de 2012 et les délibérations prises en 2013) et les liquidations (versements effectivement réalisés, qui représentent tout ou partie des engagements, en fonction des conditions inscrites dans les conventions de subvention). Les liquidations sont donc les dépenses réelles en 2013 de la politique.

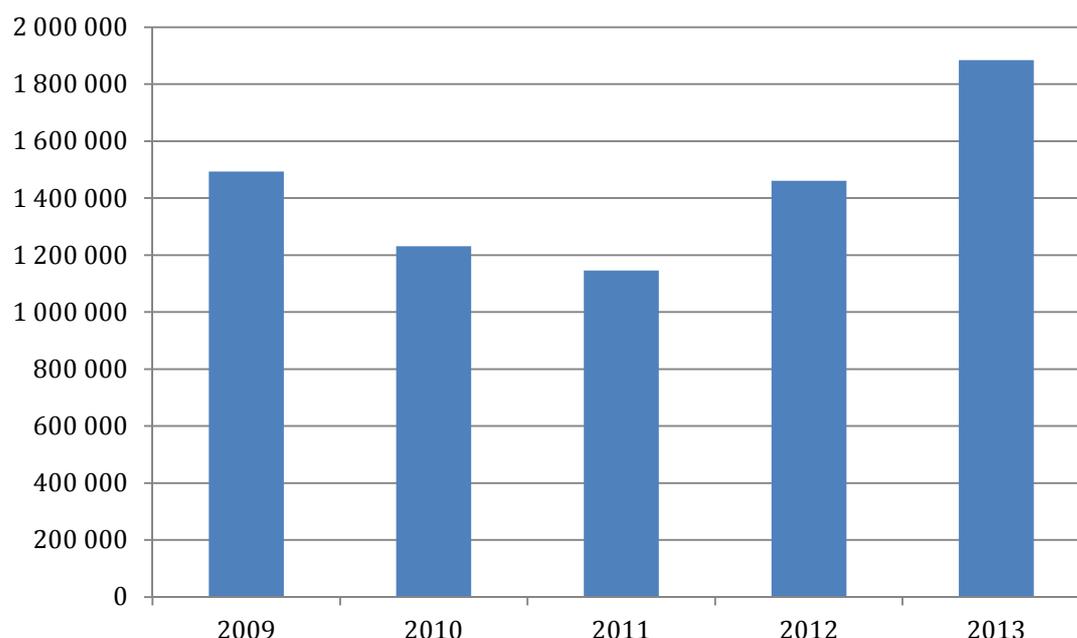
	Crédits ouverts	Crédits engagés	Crédits liquidés	A reporter en 2014
Coopération décentralisée	2 332 528,76	1 957 565,91	1 726 891,61	230 674,30
Soutien aux acteurs yvelinois	578 618,20	341 908,56	270 077,76	71 830,80
Animation du réseau	103 626,95	52 331,05	52 331,05	-
Total dépenses	3 014 773,91	2 351 805,52	2 049 300,42	302 505,10
Recettes	1 103 783,60	468 115,11	468 115,11	-
Total recettes	1 103 783,60	468 115,11	468 115,11	-
Total net YPD	1 910 990,31	1 883 690,41	1 581 185,31	302 505,10

Bien qu'il existe des écarts importants entre les dépenses prévisionnelles (plus de 3 millions d'euros) et engagées (2,3 millions d'euros), et entre les recettes prévisionnelles (1,1 million d'euros) et engagées (0,5 million d'euros), ces écarts n'ont pas eu d'incidence sur le solde net, puisque les dépenses non engagées correspondaient à des contreparties de subventions qui n'ont pas été obtenues (et qui n'ont donc pas été engagées).

Au final, le taux d'engagement net sur crédits ouverts atteint 98,5% (94,7% en 2012), et le taux de réalisation des engagements atteint 83,9% (contre 73,5% en 2012). Les reports représentent 16,1% des engagements (32% en 2012). Les dépenses nettes réelles par habitant en 2013 s'établissent ainsi à 1,10€ (0,73€ en 2012).

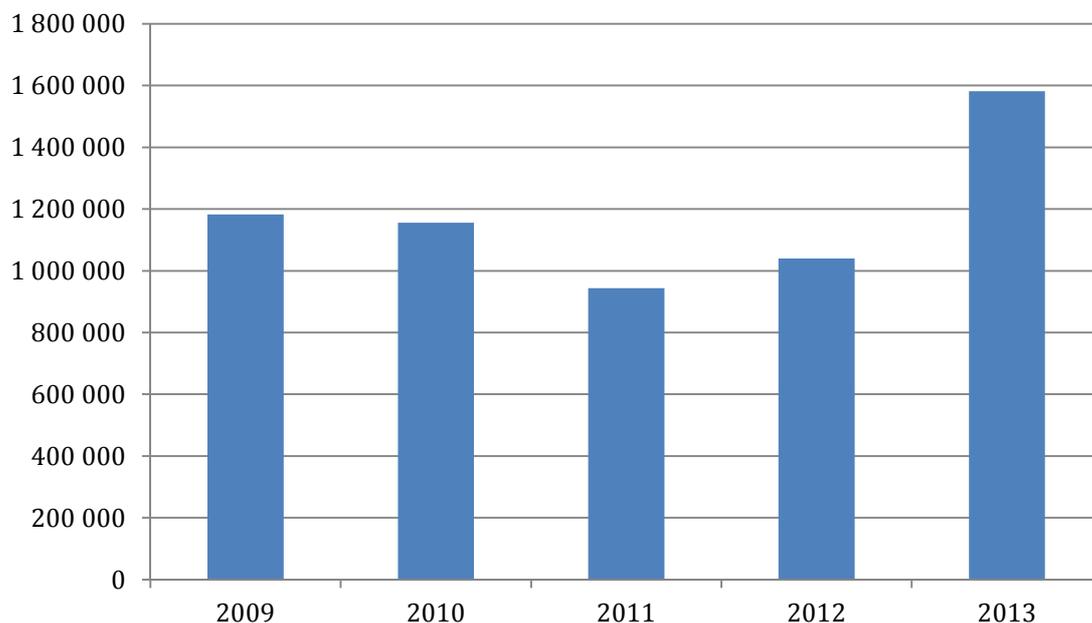
REPARTITION DES CREDITS EMPLOYES

Evolution des engagements nets par an et par habitant (2009-2013)



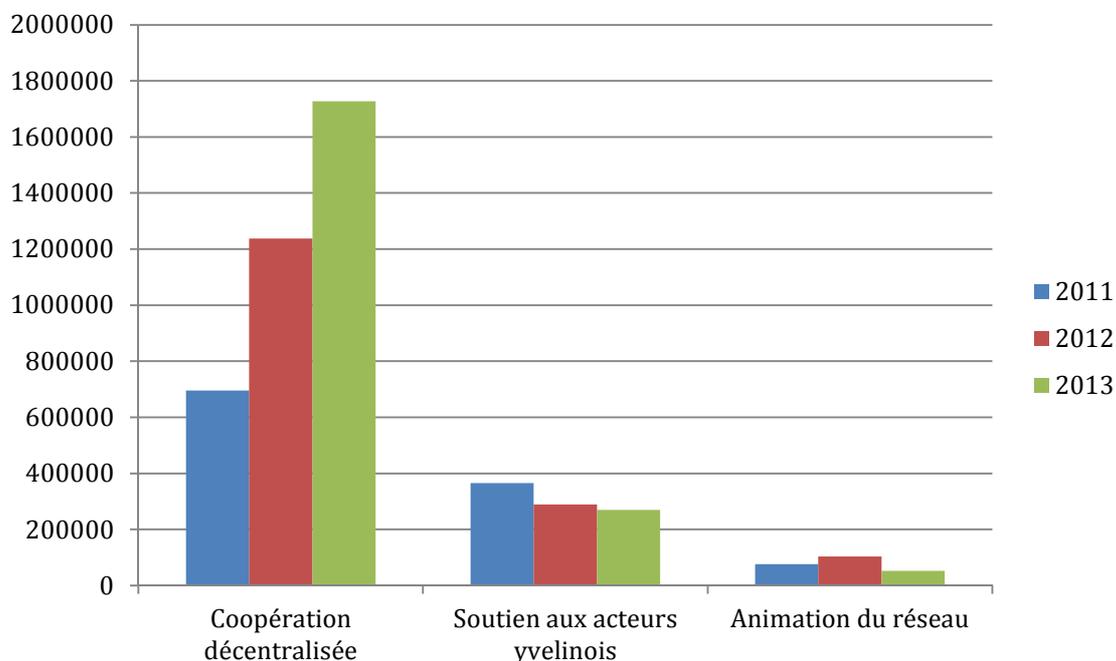
Les engagements nets (dépenses moins recettes) correspondent aux engagements nouveaux annuels et aux reports autorisés des années précédentes. A noter que les reports des exercices précédents viennent s'ajouter depuis 2012 seulement aux nouveaux engagements.

Evolution des dépenses réelles nettes par an et par habitant (2009-2013)



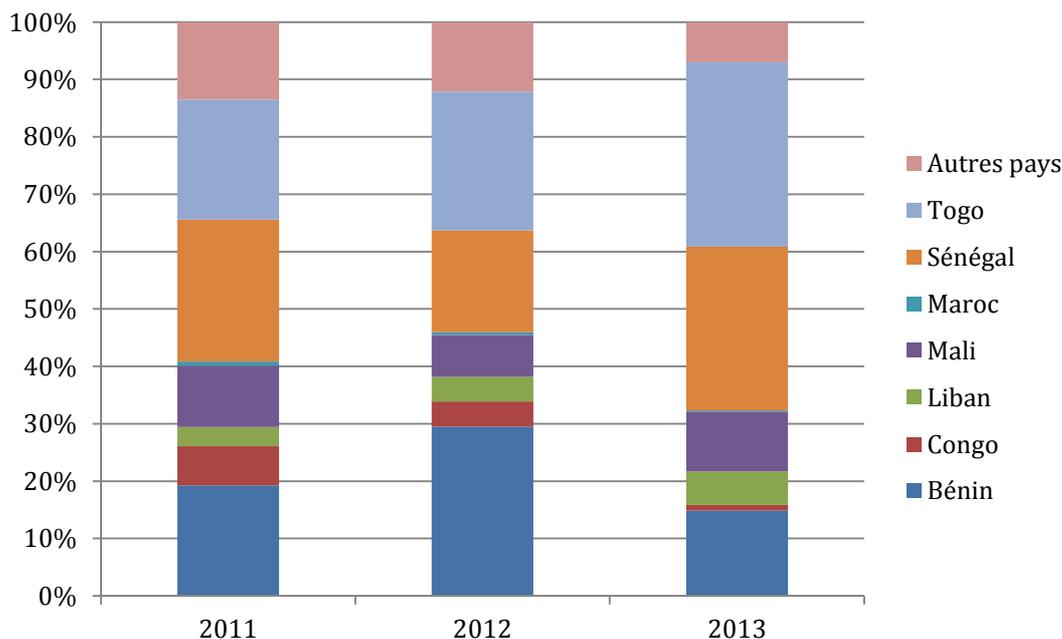
Les dépenses réelles nettes par habitant sont restées inférieures à 1€ entre 2009 et 2012, avant de s'élever au-dessus de ce seuil en 2013 (1,10€), traduisant une meilleure efficacité dans la liquidation.

Répartition des dépenses réelles brutes par opération (2011-2013)



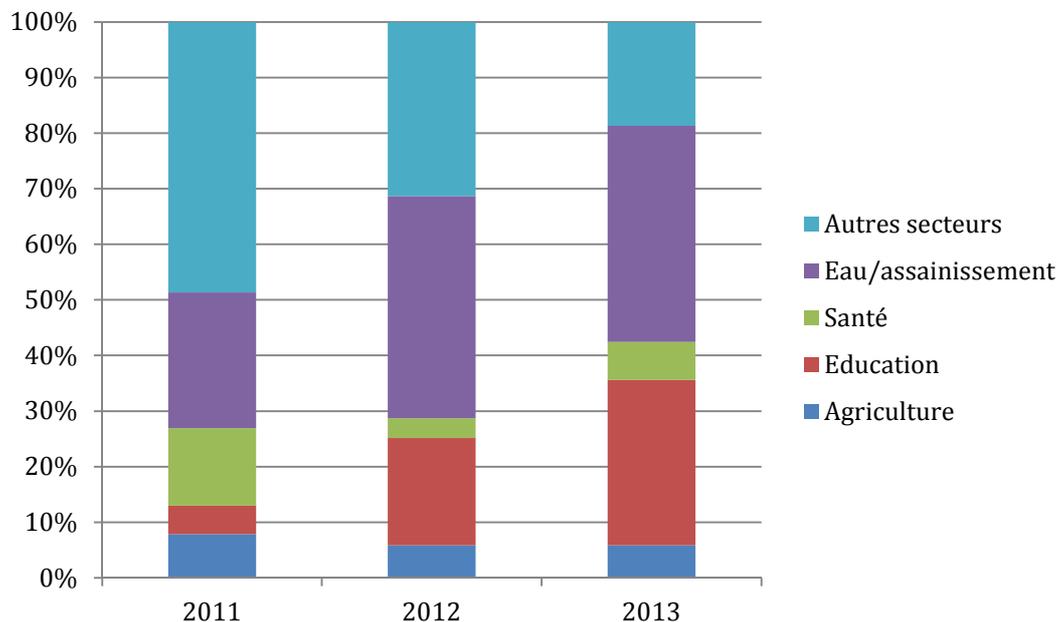
La forte augmentation des dépenses brutes (hors recettes) pour la coopération décentralisée traduit l'obtention de ressources additionnelles en progression ces deux dernières années. La diminution des allocations aux acteurs yvelinois s'explique pour sa part par le non-renouvellement des ressources additionnelles qui avaient été obtenues pour la période 2010-2012 pour le dispositif « Solidarité migrants ».

Répartition des dépenses réelles brutes par pays (2011-2013)



La coopération décentralisée est le facteur influençant le plus la répartition des crédits entre pays. En 2013, les dépenses en dehors des 7 pays cibles de la politique ne représentent que 7% des dépenses totales.

Répartition des dépenses réelles brutes par secteur d'intervention (2011-2013)



NB : le secteur « eau et assainissement » englobe également la gestion des déchets solides. En 2013, les 4 secteurs prioritaires des Objectifs du millénaire pour le développement ont représenté 81% du budget de la politique.

Le budget primitif a été voté fin 2013, il est en légère baisse pour la troisième année consécutive : il se situe pour la première fois sous le seuil de 1,5 million d'euros net, et se rapproche ainsi de l'objectif d'un euro net dès la programmation initiale des engagements nouveaux⁵⁰.

	Budget primitif	Crédits reportés 2013	Total crédits ouverts 2014
Coopération décentralisée	1 477 678,00	230 674,30	1 708 352,30
Soutien aux acteurs yvelinois	310 000,00	71 830,80	381 830,80
Animation du réseau	79 550,00		79 550,00
Total dépenses	1 867 228,00	302 505,10	2 169 733,10
Recettes	368 000,00	-	368 000,00
Total recettes	368 000,00	-	368 000,00
Total net YPD	1 499 228,00	302 505,10	1 801 733,10

⁵⁰ Cette situation est notamment due à la disparition du dispositif « Solidarité migrants », annoncée en 2013



Annexes

Annexe 1- Budget réalisé détaillé 2013

2013	Budget exécuté total	Coopération décentralisée	Soutien aux acteurs yvelinois	Réseau yvelinois
DFD	53 083,61 €	17 135,00 €	4 257,76 €	31 690,85 €
011-6281/Adhésions, cotisations	15 151,00 €	- €	- €	15 151,00 €
011-6188/Prestations de service	30 195,16 €	16 722,30 €	4 257,76 €	9 215,10 €
011-62878/Remboursement de frais à des tiers	465,50 €	412,70 €	- €	52,80 €
011-6231/Frais d'annonce et d'insertion	271,95 €			271,95 €
67-6713/Prix	7 000,00 €	€	- €	7 000,00 €
DFS	292 429,33 €	234 743,33 €	37 045,80 €	20 640,20 €
65-6574/Sub de fonctionnement associations	270 107,33 €	222 894,33 €	28 572,80 €	18 640,20 €
65-65734/Sub de fonctionnement communes	11 642,00 €	3 169,00 €	8 473,00 €	- €
65-65738/Sub de fonctionnement organismes publics divers	10 680,00 €	8 680,00 €		2 000,00 €
DIS	1 703 787,48 €	1 475 013,28 €	228 774,20 €	
204-20422/Sub d'investissement associations	1 557 130,10 €	1 378 354,90 €	178 775,20 €	
204-204142/Sub d'investissement communes	146 657,38 €	96 658,38 €	49 999,00 €	
204-204182/Sub investissement organismes divers				
TOTAL DEPENSES YPD	2 049 300,42 €	1 726 891,61 €	270 077,76 €	52 331,05 €
RF	118 685,11 €	118 685,11 €	- €	- €
74-74718/Subvention fonctionnement Etat	- €	- €	- €	- €
70-70878/Remboursement de frais	118 685,11 €	118 685,11 €	- €	- €
RI	349 430,00 €	349 430,00 €	- €	- €
13-1321/Sub d'investissement de l'Etat	349 430,00 €	349 430,00 €	- €	- €
13-1318/Autres sub investissement reçues	- €	- €	- €	- €
TOTAL NET YVELINES, PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT	1 581 185,31 €	1 258 776,50 €	270 077,76 €	52 331,05 €

■ Annexe 2 – Budget primitif détaillé 2014

NB : ce budget inclut les reports autorisés de l'exercice 2013

2014	Budget primitif total	Coopération décentralisée	Soutien aux acteurs yvelinois	Réseau yvelinois
DFD	129 692,30 €	40 142,30 €	30 000,00 €	59 550,00 €
011-6281/Adhésions, cotisations	16 550,00 €	- €	- €	16 550,00 €
011-6188/Prestations de service	96 142,30 €	33 142,30 €	30 000,00 €	33 000,00 €
011-6241/Transport de matériel	7 000,00 €	7 000,00 €	- €	- €
011-62878/Remboursement de frais à des tiers	3 000,00 €	- €	- €	3 000,00 €
67-6713/Prix	7 000,00 €	- €	- €	7 000,00 €
DFS	392 618,40 €	328 581,40 €	44 037,00 €	20 000,00 €
65-6574/Sub de fonctionnement associations	385 448,40 €	321 411,40 €	44 037,00 €	20 000,00 €
65-65734/Sub de fonctionnement communes	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €
65-65738/Sub de fonctionnement organismes publics divers	2 170,00 €	2 170,00 €	- €	- €
DIS	1 647 422,40 €	1 339 628,60 €	307 793,80 €	- €
204-20422/Sub d'investissement associations	1 627 422,40 €	1 334 628,60 €	292 793,80 €	- €
204-204142/Sub d'investissement communes	20 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €	- €
				- €
TOTAL DEPENSES YPD	2 169 733,10 €	1 708 352,30 €	381 830,80 €	79 550,00 €
RI	368 000,00 €	368 000,00 €		
13-1321/Sub d'investissement de l'Etat	- €	- €		
13-1318/Autres sub investissement reçues	- €	- €		
13-1328/Autres fonds européens	368 000,00 €	368 000,00 €		
TOTAL NET YVELINES, PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT	1 801 733,10 €	1 340 352,30 €	381 830,80 €	79 550,00 €

■ Annexe 3 – Liste des marchés passés/payés en 2013

Opération « COOPERATION DECENTRALISEE »	Objet	Année de passation	Montant payé TTC
Union des communes du Togo	Assistance technique, administrative et financière pour les coopérations du Département au Togo	2013	14 142,30€
KTS	Hébergement mission SPANC Anèho en Yvelines	2012	1 320,00€
KTS	Hébergement mission Codérando78 au Liban	2012	1 260,00€

Opération « SOUTIEN AUX ACTEURS YVELINOIS »	Objet	Année de passation	Montant payé TTC
Agence Coop Dec Conseil	Programme de formation des acteurs yvelinois de la coopération internationale	2013	1 148,16€
Cabinet Nomadéis	Programme de formation des acteurs yvelinois de la coopération internationale	2013	3 149,60€

Opération « ANIMATION DU RESEAU »	Objet	Année de passation	Montant payé TTC
KTS	Accueil des délégations étrangères (billets d'avion, hébergement)	2013	8 295,10€
Bartabas	Spectacle équestre proposées aux invités maliens à l'occasion de leur venue pour les Assises	2013	920,00€

■ Annexe 4 – Liste des subventions versées en 2013 aux acteurs yvelinois

PROGRAMME PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT LOCAL	Siège	Pays bénéficiaire	Secteur d'intervention	186 816,00 €
ADEB	Vernouillet	Burkina Faso	Santé de base	9 000,00 €
AJAK	Andrézy	Niger	Eau et assainissement	4 472,00 €
ARGEMT	La Queue-les-Yvelines	Maroc	Eau et assainissement	4 722,00 €
Arts et culture pour tous	Les Mureaux	Sénégal	Infrastructures et services sociaux	9 447,00 €
ASAPEA	Thoiry	Burkina Faso	Agriculture	9 000,00 €
Bibliothèque sans frontières	Jouars Pontchartrain	Haïti	Infrastructures et services sociaux divers	6 765,00 €
Binkad	Le Vésinet	Mali	Agriculture	6 433,00 €
CC Pays Houdanais	Maulette	Sénégal	Eau et assainissement	12 600,00 €
Collège Sainte-Thérèse	Houilles	Mali	Education de base	11 639,00 €
Inter Aide	Versailles	Haïti	Eau et assainissement	9 000,00 €
Kassoumaï	Houdan	Sénégal	Autre multi-secteur	12 413,00 €
Kouthia Terano Fedé	Sartrouville	Sénégal	Santé de base	10 393,00 €
Ligue de l'enseignement 78	Trappes	Sénégal	Education (non spécifié)	8 610,00 €
Lumières de Madagascar	Chanteloup-les-Vignes	Madagascar	Education de base	4 295,00 €
Lycée Dumont d'Urville	Maurepas	Burkina Faso	Education secondaire	4 810,00 €
Mali Médicaments	Montfort-l'Amaury	Mali	Eau et assainissement	6 614,00 €
Mantes-la-Jolie	Mantes-la-Jolie	Sénégal	Education de base	12 600,00 €
Maurepas	Maurepas	Mali	Eau et assainissement	19 400,00 €
Orgerus	Orgerus	Sénégal	Santé de base	3 122,00 €
Technap	Versailles	Burkina Faso	Agriculture	7 340,00 €
Un Jardin au Mali	Elancourt	Mali	Agriculture	3 391,00 €

PROGRAMME PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT LOCAL	Siège	Pays bénéficiaire	Secteur d'intervention	186 816,00 €
Viroflay	Viroflay	Mali	Infrastructures et services sociaux divers	10 750,00 €

MICRO-PROJET DE DEVELOPPEMENT	Siège	Pays bénéficiaire	Secteur d'intervention	42 168,00 €
ADSRDF	Mantes-la-Jolie	Sénégal	Education secondaire	9 600,00 €
Afrique solidarité	Les Mureaux	Sénégal	Education de base	8 347,20 €
Aquassistance	Le Vésinet	Burkina Faso	Eau et assainissement	7 200,00 €
Comité de jumelage Jouy-en-Josas	Jouy-en-Josas	Cameroun	Santé de base	2 620,80 €
La Gerbe	Ecquevilly	RD Congo	Santé de base	7 200,00 €
Mères pour la Paix	Rambouillet	Afghanistan	Education secondaire	7 200,00 €

SOLIDARITE MIGRANTS	Siège	Pays bénéficiaire	Secteur d'intervention	69 226,00 €
AREMKA	Carrières-sous-Poissy	Mali	Santé de base	6 700,00 €
Association pour le développement de Vodobéré	Mantes-la-Jolie	Sénégal	Education secondaire	4 600,00 €
Médiation citoyenne	Les Mureaux	Mali	Education de base	25 536,00 €

■ Annexe 5 – Contribution au rapport sur le développement durable du Département des Yvelines.

Indicateurs	Commentaire sur l'indicateur	Mode de calcul de l'indicateur	Valeur de l'indicateur 2013	Valeur de l'indicateur en 2012
Assises Yvelines partenaires du développement – Nombre de participants à la journée	Cet indicateur a été choisi pour inférer du nombre de personnes « actives » pour la solidarité internationale en Yvelines. Il traduit le degré de sensibilisation de la population yvelinoise à la thématique de la solidarité Nord-Sud	Estimation réalisée par l'organisateur sur la base du nombre de badges fabriqués et retirés, auquel s'ajoute le nombre de badges fabriqués sur place, et une estimation du nombre de personnes présentes sans badge	Plus de 700 personnes participantes à l'édition 2013	Plus de 600
Site internet – Nombre de visiteurs uniques sur les pages « Yvelines, partenaires du développement »	Cet indicateur a été choisi pour inférer du nombre de personnes globalement « intéressées » par la solidarité internationale des Yvelines.	Statistiques fournies par le service communication du Département	11 367	9 876
Campagne Microdons78 – Nombre d'opérations	Cet indicateur a été choisi pour inférer du nombre de personnes « passives » directement touchées par les messages relatifs à la solidarité internationale. Chaque opération conduit à des centaines de contacts directs avec la population. Plus il y a d'opérations, plus le nombre de personnes « passives » ayant entendu le message est élevé	Nombre de centres commerciaux ayant accueilli une opération	22 opérations	23 opérations
Campagne Microdons78 – Collecte moyenne par opération	Cet indicateur a été choisi pour inférer de la sensibilité du grand public aux messages relatifs à la solidarité internationale. Si les gens sont sensibles, ils donnent	Relevé de collecte fourni par le partenaire de l'opération microDON	1 163€	1 371€
Effort départemental de solidarité - Fonds totaux dépensés par habitant	Cet indicateur est censé traduire l'effort départemental total, ressources propres et ressources externes cumulées. Plus le ratio est	2 049 300,42€ dépensés au 31 décembre, hors reports à 2014, rapporté à 1 435 448 (population	1,43€	0,80€

Indicateurs	Commentaire sur l'indicateur	Mode de calcul de l'indicateur	Valeur de l'indicateur 2013	Valeur de l'indicateur en 2012
Effort départemental de solidarité - Fonds nets dépensés par habitant	élevé, plus les efforts de recherche de fonds ont bénéficié aux populations du Sud.	légale des Yvelines au 1er janvier 2013, INSEE)		
	Il s'agit du même indicateur que précédemment, mais les recettes réalisées sont déduites des dépenses réalisées, donnant ainsi le montant net par habitant, selon l'objectif budgétaire adopté par le Département	1 581 185,31€ (dépenses moins recettes réalisées) au 31 décembre, hors reports à 2013 rapporté à 1 435 448 (population légale des Yvelines au 1er janvier 2012, INSEE)	1,10€	1,14€
Poursuite des accords de coopération – Taux de décaissement dans l'année des subventions engagées pour les coopérations	Cet indicateur est censé traduire l'efficacité de la conduite des accords de coopération et la bonne préparation des projets. Plus ce taux est proche de 100%, plus cela montre que les besoins ont été correctement définis et les projets correctement exécutés.	Subventions dépensées dans l'année pour l'opération « coopération décentralisée » rapporté aux subventions engagées dans l'année pour cette même opération.	87,5%	76,9%
Mise en œuvre de la Charte yvelinoise – Concentration des dépenses dans les secteurs prioritaires de la lutte contre la pauvreté	Cet indicateur traduit l'affectation des ressources départementales totales éligibles à l'Aide publique au développement aux priorités de la lutte contre la pauvreté mondiale, telles qu'elles sont définies par les Nations Unies dans les Objectifs du millénaire pour le développement (eau potable et assainissement, agriculture, santé et éducation).	Dépenses réalisées éligibles à l'Aide publique au développement pour ces quatre secteurs rapportés à l'ensemble des dépenses réalisées éligibles à l'Aide publique au développement dans les budgets « Yvelines, partenaires du développement » et « Projets humanitaires jeunes »	83%	75%
Mise en œuvre de la Charte yvelinoise – Taux de concentration des crédits dans les 7 pays cibles de la délibération Yvelines, partenaires du développement	Cet indicateur traduit l'affectation des ressources départementales totales éligibles à l'Aide publique au développement aux 7 pays prioritaires définis dans la délibération « Yvelines, partenaires du développement »	Dépenses réalisées éligibles à l'Aide publique au développement pour ces 7 pays rapportés à l'ensemble des dépenses réalisées éligibles à l'Aide publique au développement dans les budgets « Yvelines, partenaires du développement » et « Projets humanitaires jeunes »	94%	91%

Liste des pays de la Zone de Solidarité Prioritaire

Proche et Moyen-Orient : Liban, Territoires palestiniens, Yémen.

Afrique du Nord : Algérie, Maroc, Tunisie

Afrique sub-saharienne et Océan Indien : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée-Bissao, Guinée équatoriale, Kenya, Liberia, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, R.D. du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zimbabwe

Asie : Cambodge, Laos, Vietnam

À titre provisoire : Afghanistan

Caraïbes : Cuba, Haïti, République dominicaine.

Amérique latine : Suriname

Pacifique : Vanuatu

Liste des pays-cibles de la coopération décentralisée du Département des Yvelines

Bénin, République du Congo, Liban, Mali, Maroc, Sénégal, Togo

Le Conseil général, acteur engagé de toutes les solidarités

Contacts

Hôtel du Département
Cabinet du Président
Mission coopération internationale
3 rue de Fontenay
78000 VERSAILLES (France)
coopinter@yvelines.fr
(+33) 1 39 07 79 94

www.yvelines.fr/coopinter